



CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables des Hauts-de-France | N°11

Rétrospective
des 80 ans
de la profession

Dossier spécial
Le numérique
à l'heure des enjeux

La santé mentale
du dirigeant

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES



Région Hauts-de-France

Proposez-leur **WiiSmile**,
Souriez c'est lundi!
ils vous remercieront

Donnez à vos clients dirigeants LA solution qui fait la différence.

En tant qu'expert-comptable, vous êtes bien plus qu'un gestionnaire de chiffres. **Vous les accompagnez dans leurs choix stratégiques, humains et financiers.**

Et si vous pouviez leur recommander une solution simple, **100 % conforme URSSAF**, qui valorise leur rôle d'employeur auprès de leurs salariés ?

En devenant partenaire prescripteur, vous leur apportez un vrai plus, tout en affirmant votre rôle de conseil global.



WiiSmile, la solution qui prend soin des dirigeants... et de leurs équipes !

WiiSmile permet aux TPE et PME d'améliorer la qualité de vie de leurs salariés en leur donnant accès à :



GRAND CSE



CHÈQUES
CADEAUX



TITRES
RESTAURANT



SERVICE À LA
PERSONNE



BONS
VACANCES



COURS EN
LIGNE



TEAM BUILDING



SIMULATEUR
D'AIDES PUBLIQUES

En savoir +



wiismile.fr

SOMMAIRE

Mars 2026 | N°11



- VIE DE LA COMMUNAUTÉ**
- p. 4 Retour sur les actions du 2^e semestre
 - p. 8 Rétrospective des 80 ans de la profession
 - p. 10 Une question ? Une réponse d'expert !
 - p. 11 Mise à l'honneur des diplômés, session de novembre 2025



- DOSSIERS**
- p. 12 Enjeux numériques : quand le digital devient stratégique
 - p. 22 Santé mentale du dirigeant : tous sentinelles ?



- SANTÉ DES ENTREPRISES**
- p. 26 Image PME : analyse régionale du 4^e trimestre 2025

- À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE**
- p. 32 Les Hauts-de-France, une région aquatique en mer comme sur terre

- p. 36 Portrait de famille
- p. 38 Agenda



Éditeur : Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France
Siège : 10, rue de Tenremonde à Lille – 03 20 15 80 80
Représentation territoriale : 516, rue Saint-Fuscien à Amiens – 03 22 71 28 00
Directrice de la publication : Corinne RENART - Responsable de la rédaction : Vincent LEFEBVRE
Coordination du projet : Anissa YAHYAOUÏ – e-mail : ayahyaoui@oec-hdf.com

Droits et copyrights :
Conception graphique : Agence Mixte - agencemixte.com - JD Graphiste - Imprimeur : La Gazette Medias
Photographes : Aurélie EVRARD, Cyrille STRUY, M. LACHANT, P. DAPVRIL, D. BOKALO – Région Hauts-de-France, F. BRIOIS – BDCO, Agence Eon et Etika Spirulina.
La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans ce numéro est interdite sauf autorisation préalable du directeur de la publication. Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

RETOUR SUR LES ACTIONS DU 2^E SEMESTRE

Le second semestre 2025 a été riche en événements. Retrouvez une sélection d'images des actions menées par plusieurs commissions : *Création, Évaluation & Transmission, Associations, Secteur Public & Mécénat, Internationale & Transfrontalière* ou encore *Communication & Attractivité*.



1 à 12 – Actions de la commission *Création, Évaluation & Transmission*

La 4^e édition de Créa'Start a tenu sa promesse cette année encore. L'action a rythmé la rentrée entrepreneuriale et a rassemblé durant le mois de septembre porteurs de projet et acteurs de la création & reprise autour d'un contenu digital et d'une journée de clôture en présentiel à Lille et à Amiens. La commission s'est ensuite associée à nouveau à Transfair pour une 4^e édition dédiée à la reprise et à la transmission. Le résultat de ces deux actions placées sous le signe du partage d'expérience et de l'accompagnement, confirme la nécessité de poursuivre les relations partenariales pour dynamiser l'écosystème économique régional.



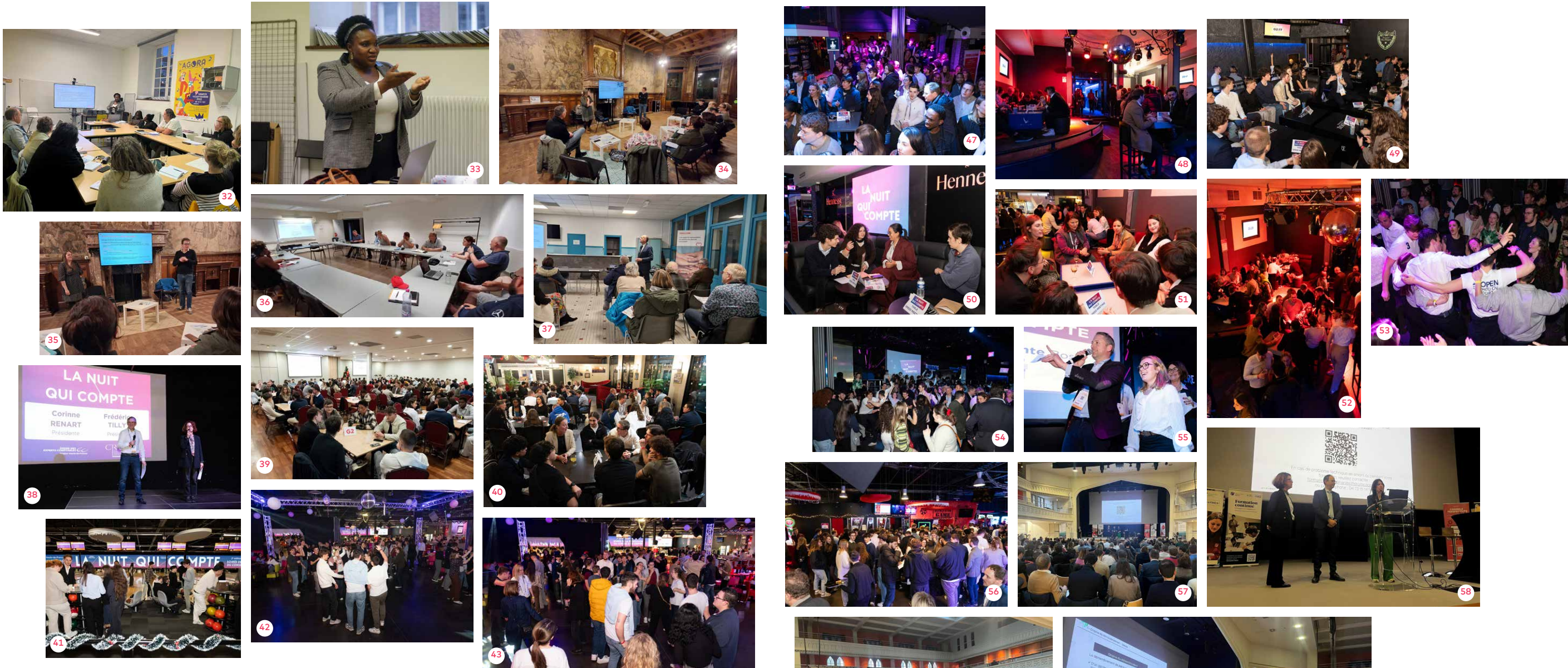
13 à 15 – 1^{re} édition de la Journée Internationale

La commission *Internationale & Transfrontalière* a organisé la première édition de sa Journée Internationale à la CCI régionale à Lille. Près de 50 participants, intervenants et partenaires, se sont réunis autour de thématiques clés telles que la TVA à l'international, les enjeux patrimoniaux transfrontaliers, le prix de transfert et la nouvelle convention fiscale franco-belge. Cette journée s'impose comme un rendez-vous essentiel pour traiter les sujets internationaux primordiaux de la profession dans une dynamique résolument ouverte sur le monde.

16 à 31 – Campus régional

Sa dernière édition a rassemblé 475 participants et 200 représentants partenaires les 18 et 19 novembre derniers à Amiens autour de la thématique « Voyage au cœur de l'innovation ». Une édition spéciale qui a célébré comme il se doit les 80 ans de la profession ! Le Campus est aujourd'hui un événement phare pour la profession où formations, informations, échanges, émotions et festivités trouvent leur place à travers de nombreux temps forts.





32 à 37 – Opération annuelle « Les experts-comptables au service du monde associatif »

Depuis plusieurs années, le Conseil régional de l'Ordre organise à chaque automne l'opération « Les experts-comptables au service du monde associatif » avec les Maisons des Associations (MDA). Une opération qui se pérennise et se développe d'année en année : en 2025, ce sont 7 actions avec les MDA des Hauts-de-France qui ont été tenues. Animée par la commission Associations, Secteur public & Mécénat, près de 100 représentants d'associations ont pu bénéficier de cet accompagnement de proximité sur des thématiques diverses comme la valorisation du bénévolat, la fiscalité ou encore le mécénat.

38 à 56 – 2^e édition de La Nuit qui compte

Avec la Nuit qui Compte, le Conseil régional de l'Ordre, en partenariat avec la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, a une nouvelle fois démontré sa capacité à rassembler et à fédérer autour des métiers du chiffre & du conseil. Organisée en deux temps, cette édition a réuni près de 850 participants, étudiants et professionnels confondus, à Amiens le 9 décembre 2025, puis à Lille le 29 janvier 2026, dans une atmosphère à la fois conviviale, dynamique et propice aux échanges.

57 à 61 – Action de formation interprofessionnelle en gestion de patrimoine

Le Conseil régional de l'Ordre renforce en 2026 son catalogue de formation en gestion de patrimoine, levier stratégique pour la profession. Deux actions ont été lancées : une demi-journée interprofessionnelle le 5 février dernier à Lille, organisée en partenariat avec la Chambre ORLHAC, consacrée à l'usufruit de droits sociaux et le lancement à la rentrée prochaine d'un Diplôme Universitaire en partenariat avec l'ISEA de l'Université Catholique de Lille.

RÉTROSPECTIVE DES 80 ANS DE LA PROFESSION

Depuis 80 ans, la profession accompagne les grandes mutations économiques françaises. Des années 1950 aux révolutions numériques des décennies 1990-2000, l'expertise comptable se transforme, se féminise et se digitalise, se positionnant ainsi comme incontournable sur les thèmes de l'économie et de l'innovation. En 2020, la crise sanitaire confirme son rôle d'appui essentiel. Une longévité, gage de confiance, qui mérite pleinement une mise à l'honneur !

80 ANS DE LA PROFESSION D'EXPERT-COMPTABLE : une histoire au rythme des transformations économiques

1945 : naissance d'une profession structurée au service de la reconstruction

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la France se reconstruit. Dans ce contexte, l'expertise comptable s'organise pour répondre à un besoin crucial : fiabiliser l'information financière et accompagner la relance des entreprises. La profession s'affirme progressivement comme un acteur de confiance au service de l'économie.

Années 1950 : l'ère de la mécanisation

La décennie 1950 marque une première transformation majeure : la mécanisation. Les cabinets s'équipent pour traiter plus vite et plus efficacement une comptabilité en croissance, portée par la reprise économique. L'expert-comptable devient un partenaire technique incontournable, capable d'absorber des volumes croissants d'opérations.

Années 1960 : expansion et structuration dans le sillage des Trente Glorieuses

Portée par la dynamique des Trente Glorieuses, l'économie française connaît une forte expansion. Les entreprises se multiplient, se développent et se complexifient. Les cabinets se structurent davantage, gagnent en taille et en organisation. La profession consolide son rôle dans le pilotage des activités, au-delà de la simple production comptable.

Années 1970 : consolidation, reconnaissance et ouverture

Dans les années 1970, les efforts engagés par la profession depuis plusieurs décennies portent leurs fruits : l'expertise comptable se renforce, se

modernise et consolide son cadre. Cette période est également celle d'une ouverture internationale : en 1977, la création de l'IFAC (International Federation of Accountants) illustre l'inscription de la profession dans une dynamique mondiale où les enjeux de normes, de qualité et d'éthique deviennent structurants.

Années 1980 : la révolution informatique s'installe dans les cabinets

Après la mécanisation, place à l'informatique. La décennie 1980 est celle de l'équipement progressif des cabinets et de la transformation des méthodes de travail. Les premiers outils numériques permettent de rationaliser la production et d'améliorer la fiabilité. La profession amorce une transition : moins de saisie manuelle, davantage d'analyse et de contrôle.

Années 1990 : un tournant décisif

Cette nouvelle décennie marque une bascule. Les technologies accélèrent, l'organisation des cabinets évolue et la relation client commence à changer. Les outils deviennent plus intégrés, plus puissants et préfigurent une nouvelle manière d'exercer : plus collaborative, plus connectée, plus orientée vers l'accompagnement.

Années 2000 : dématérialisation et nouveaux usages

La dématérialisation transforme les échanges. Le portail jedeclare.com s'impose comme un symbole de modernisation : il révolutionne les transmissions de données et fluidifie la relation entre entreprises, cabinets et administrations. Parallèlement, les logiciels se spécialisent et se professionnalisent : ils deviennent des outils métier essentiels.

Années 2010 : de l'expert-comptable à l'expert-conseil

A mesure que la production se digitalise, l'expert-comptable renforce son positionnement de conseiller du dirigeant. Les missions évoluent : accompagnement, pilotage, aide à la décision, prévention des difficultés, stratégie. La profession se transforme aussi humainement : la féminisation progresse, les compétences s'élargissent (vers la communication notamment) et les équipes se diversifient.

Années 2020 > la pandémie mondiale et le rapprochement territorial des régions... de nouveaux défis à relever !

Quand la crise sanitaire fige brutalement l'activité, la profession se mobilise activement : soutien aux entreprises, accompagnement dans l'urgence, sécurisation des dispositifs et des démarches, en lien avec les pouvoirs publics. Cette période met en

lumière un rôle central : celui d'un acteur pivot, au plus près du tissu économique. En même temps, l'institution se prépare au rapprochement des régions. Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France a été créé fin 2020 laissant disparaître les deux anciens Conseils, Lille Nord Pas-de-Calais et Picardie Ardenne.

Aujourd'hui, une profession toujours plus variée, plus connectée et plus essentielle

L'expertise comptable est désormais une profession de grande ampleur. Au niveau national, plus de 22 000 experts-comptables accompagnent les dirigeants représentant pour les Hauts-de-France 6% de la profession. Elle s'inscrit dans un mouvement permanent : digitalisation, montée en valeur du conseil, nouveaux besoins des dirigeants, nouveaux défis réglementaires et technologiques.

Depuis 80 ans, **55** Présidents se sont succédé : **25** dans le Nord Pas-de-Calais et **30** en Picardie Ardenne. Une seule femme a occupé cette fonction : Corinne RENART, actuellement en mandat jusqu'à la fin de l'année 2026. Elle est ainsi la 56^e Présidente ! Quant aux derniers Présidents des deux anciennes régions, Hubert TONDEUR et Pierre GIROUX, leur parcours atypique méritent une reconnaissance particulière. Hubert TONDEUR a été le Président à la plus longue mandature, 8 ans en tant que Président du Nord Pas-de-Calais et 2 ans en tant que Président du nouveau Conseil régional de l'Ordre Hauts-de-France ! Il a mené pendant plus d'une décennie de nombreuses actions tant au niveau régional que national. En janvier 2025, Hubert TONDEUR reçoit la plus haute distinction française et est décoré de la Légion d'honneur. Quant à Pierre GIROUX, il a exercé la fonction de Président durant 4 ans et fut le dernier Président de l'ancienne région Picardie Ardenne. Aux côtés d'Hubert TONDEUR, ils ont engagé durant la crise sanitaire des actions concertées, spécifiques et innovantes affirmant le rôle essentiel de l'expert-comptable dans un contexte particulièrement éprouvant. En témoignage de son investissement, Pierre GIROUX a été distingué lors du dernier Campus à Amiens où la médaille d'argent de la profession lui a été décernée.



UNE CÉLÉBRATION LORS DU CAMPUS 2025

Une soirée festive lors du dernier Campus à Amiens a rassemblé la profession et ses partenaires autour des 80 ans de la profession. Des images qui parlent d'elles-mêmes !



UNE QUESTION ? UNE RÉPONSE D'EXPERT !

Discipline et expertise comptable. Quelle organisation ?

Peut-on saisir le Conseil de l'Ordre des experts-comptables d'une plainte disciplinaire ?

Non, c'est à la Chambre régionale de discipline (CRD) près le Conseil régional de l'Ordre qu'il faut s'adresser. La CRD est une juridiction indépendante même si son secrétariat est assuré par celui du Conseil de l'Ordre.

Quelle est le rôle de la Chambre régionale de discipline et qui la compose ?

La CRD a pour rôle de sanctionner les manquements aux règles déontologiques et devoirs de la profession de l'expertise comptable. Elle est composée de magistrats désignés par le premier Président de la Cour d'Appel du ressort du Conseil régional de l'Ordre et d'experts-comptables élus :

- Président et Président suppléant (magistrats)
- Magistrat chargé des poursuites
- Deux assesseurs experts comptables élus du Conseil de l'Ordre, membres titulaires ou suppléants

Qui peut saisir la Chambre de discipline ? À l'encontre de qui ? Et pour quels manquements ?

La personne qui saisit la CRD doit avoir intérêt à agir. Il peut s'agir d'un client, d'une personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre, d'une institution ordinaire ou encore du Commissaire du Gouvernement près le Conseil régional. La plainte peut être déposée à l'encontre du professionnel personne physique et/ou d'un cabinet d'expertise comptable, personne morale (dans ce cas la plainte doit aussi viser une personne physique y exerçant). La CRD sanctionne en premier ressort les manquements aux devoirs de la profession. La plainte devra comporter les qualifications juridiques des manquements constatés, eu égard au Code de déontologie des experts-comptables.

En pratique, quel est son fonctionnement ?

C'est le magistrat en charge des poursuites qui reçoit la plainte. Il en informe le Président du Conseil régional de l'Ordre et le Commissaire du Gouvernement. S'il estime que les faits ne sont pas susceptibles de poursuites, il peut classer sans suite. Sinon, il nomme un rapporteur pour procéder à l'instruction, qu'il choisit parmi les membres titulaires ou suppléants de la CRD. Le magistrat en charge des poursuites peut également décider l'extension de l'instruction à des faits connexes à la plainte. Sur la base du rapport, le magistrat décide s'il y a lieu à exercer l'action disciplinaire. S'il estime que les faits n'appellent aucune sanction, il notifie une ordonnance de non-lieu. Sinon, il notifie une ordonnance de poursuite devant la Chambre. Le dossier est alors transmis au Président de l'Instance disciplinaire qui convoquera une audience publique, à laquelle seront invités le mis en cause, le plaignant, le rapporteur, le magistrat en charge des poursuites et le Commissaire du Gouvernement. À chaque étape, il est possible de faire appel auprès du magistrat en charge des poursuites de la Chambre nationale de discipline.

Quelles sont les sanctions possibles ?

Les peines disciplinaires possibles sont la réprimande, le blâme avec inscription au dossier, la suspension pour une durée déterminée avec sursis, la suspension pour une durée déterminée ou encore la radiation du Tableau comportant interdiction définitive d'exercer la profession.

Cette nouvelle rubrique est ouverte à vos suggestions !

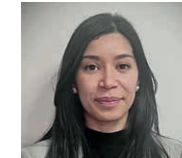
Vous avez une question sur
l'exercice professionnel ?
Posez-la !



FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS !



Samir BAOUALI

Dounia BENOUIJEM -
EL JILALI

Maxime BOONAERT

Christopher
BOUKHENFOUF

Antoine CAMPOS



Julie CAPITAINE



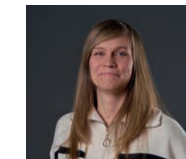
Benoît CHRISTIAENS



Manon CORNET



Émilie CROCHART



Blandine DANNEELS



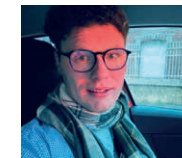
Clara DELABRE



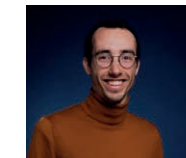
Juliette DELAMAERE



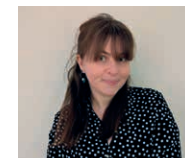
Thibaut DELANNOY

Anthony
DENOYELLE

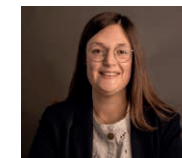
Kevin DUSSEAU



Anthony GAUTHIER

Mathieu GAUVIN-
SAPHORESMarie-Sylvie
GAWRONSKI

Marion HAGNERE

Margot HAUGEDE -
DOLGOS

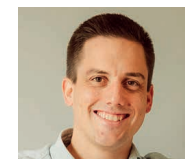
Jérôme HENAUT



Karla HENAUT

Anthony KENDRICK-
JONES

Corentin LEPLUS



Thibaut LEROY

Jordan
MANGEMATIN

Lamine NIANG



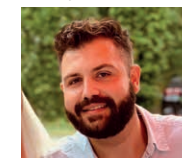
Chloé OBLÉ

Antoine
PARZYJAGLA

Marie PAUL



Chloé PICHURA



Gauthier SEMERY

Blandine
VANDOMME

Violaine VANHERSEL



Camille VIENNE

Au total, 42 professionnels ont été diplômés dans les Hauts-de-France lors de la session DEC de novembre 2025.

Le Conseil régional de l'Ordre leur adresse de vives félicitations !

ENJEUX NUMÉRIQUES : QUAND LE DIGITAL DEVIENT STRATÉGIQUE

 Temps de lecture
15 min.

La profession connaît une transformation numérique majeure avec la généralisation de la facture électronique. Celle-ci transforme en profondeur les méthodes de travail des cabinets, en automatisant la collecte des données, en fiabilisant les flux comptables et en renforçant le rôle de conseil auprès des clients. Elle impose l'adaptation des outils et la maîtrise des plateformes de dématérialisation afin d'accompagner les entreprises dans leurs obligations réglementaires. Parallèlement, la cybersécurité occupe une place importante. La protection des données financières et personnelles, la prévention des cyberattaques et la sécurisation des systèmes sont indispensables pour garantir la confidentialité, la confiance et la pérennité des cabinets.

TOUT SAVOIR... EN 9 SEC.

À l'approche de septembre 2026, la facturation électronique devient un chantier clé pour les experts-comptables. Au-delà de l'obligation réglementaire, elle transforme l'organisation des cabinets et la relation client. Les outils progressent mais l'accompagnement humain reste central pour sécuriser les choix de la technique et faire de cette réforme une véritable opportunité stratégique. Quant à la cybersécurité, elle n'est plus une option : sécuriser les données et les échanges préserve la relation de confiance avec les clients et permet d'éviter des incidents aux conséquences lourdes.

La facture électronique s'impose comme une réforme structurante pour l'ensemble du tissu économique français. À compter de septembre 2026, tous les assujettis à la TVA établis en France devront être en mesure de recevoir des factures électroniques via une plateforme agréée, avant d'être progressivement soumis à l'obligation d'émission à partir de septembre 2027. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des politiques publiques visant à simplifier les échanges, fiabiliser les données et renforcer la transparence fiscale.

Bien au-delà d'une simple adaptation technique, la facture électronique transforme en profondeur les pratiques des entreprises. Elle repose sur l'utilisation de formats normés (Factur-X, UBL, CII), la transmission sécurisée des factures entre plateformes agréées, ainsi que le suivi en temps réel des statuts de traitement. Elle s'accompagne également d'obligations déclaratives complémentaires, notamment pour les opérations BtoB internationales et BtoC. Les bénéfices attendus sont nombreux : réduction des erreurs et des litiges, gain de temps grâce à l'automatisation, amélioration du suivi des paiements et archivage sécurisé et centralisé des factures.

Face à cette réforme, l'anticipation apparaît comme un facteur clé de réussite. Le déploiement de la facture électronique nécessite une préparation progressive, jalonnée d'étapes

précises : information sur la réforme, analyse des processus existants, choix d'une plateforme agréée adaptée à l'activité, mise en œuvre opérationnelle et tests avant l'échéance réglementaire. Le respect de ce calendrier permet aux entreprises d'aborder la réforme de manière sereine et sécurisée.

Dans ce contexte, l'expert-comptable occupe une place centrale. Véritable tiers de confiance, il accompagne les entreprises dans la mise en conformité, le choix des outils et l'automatisation de la gestion des factures. Son intervention permet de s'assurer de la compatibilité des logiciels de facturation ou de caisse, de sécuriser les flux et, le cas échéant, de prendre en charge certaines tâches administratives liées à la facturation, au paiement ou au suivi des statuts. Cette réforme constitue ainsi une opportunité de renforcer le rôle de conseil de l'expert-comptable et de développer des missions à plus forte valeur ajoutée.

La facture électronique doit être envisagée comme un levier de modernisation durable. En structurant les échanges et en fiabilisant la donnée, elle prépare les entreprises aux évolutions futures, notamment en matière de pilotage et de déclarations préremplies. Sa réussite repose sur une mobilisation collective, une anticipation méthodique et un accompagnement adapté aux besoins de chaque entreprise.

LA PROFESSION MOBILISÉE EN RÉPONSE À UN DÉFICIT D'INFORMATION

Le dernier baromètre sur la facture électronique réalisé par OpinionWay pour l'Ordre des experts-comptables montre que 22 % des entreprises ne connaissent toujours pas la réforme et que nombre d'entre elles en sous-estiment les implications concrètes. Le Conseil national de l'Ordre a initié une campagne nationale d'envergure et réaffirme son engagement au service des entreprises et sa volonté de rendre lisibles des transformations

complexes, en s'appuyant notamment sur la plateforme *MaFacture-MonExpert.fr*, conçue pour éclairer les dirigeants sur la mise en œuvre de la facturation électronique. Ce dispositif pédagogique leur permet de mieux comprendre la réforme et ses enjeux concrets, d'évaluer leurs besoins grâce à un diagnostic personnalisé et de trouver, si l'entreprise n'est pas encore accompagnée, leur expert-comptable pour préparer sereinement cette transition.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : vers la mise en place opérationnelle

À l'approche de l'échéance de septembre 2026, la facturation électronique s'impose comme l'un des chantiers numériques majeurs pour les experts-comptables. Bien au-delà d'une simple évolution réglementaire ou technique, cette réforme questionne en profondeur l'organisation des cabinets, leur relation avec les clients et plus largement, leur positionnement stratégique dans l'écosystème économique.

C'est dans ce contexte que le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France, via sa *commission Innovation & Performance numérique*, a organisé un temps d'échanges en janvier 2026 avec plusieurs partenaires de la profession : Agiris, Cegid, Pennylane ainsi que Kolecto, filiale du Crédit Agricole. Animée par Boris LELAURE, Vice-président du Conseil régional de l'Ordre en charge de cette commission, la réunion avait pour objectif de faire un point d'étape sur l'état d'avancement de la facturation électronique et d'en mesurer les impacts concrets pour la profession.

UN ÉTAT D'AVANCEMENT CONTRASTÉ MAIS GLOBALEMENT RASSURANT

Du point de vue des éditeurs, la réforme est entrée dans une phase plus opérationnelle. Les Plateformes (PA) obtiennent progressivement leurs agréments – plus d'une centaine à ce jour – au prix d'un important travail technique et juridique. Pour autant, tous s'accordent sur un point : l'obtention de l'agrément n'est qu'une étape, et non une fin en soi. Des zones d'ombre subsistent, notamment sur certains volets comme l'e-reporting, obligeant les acteurs à avancer avec prudence et à composer avec des règles encore en cours de stabilisation par l'administration fiscale. La première phase de tests, entre les plateformes et le concentrateur (PPF) a été menée de mi-octobre à mi-janvier, avec succès. Désormais, le train des mandats numériques (notamment dans les Hauts-de-France) est clairement en marche et c'est rassurant. La phase de « grand pilote » doit commencer fin février avec l'ensemble des acteurs concernés. Un constat partagé ressort

Ce temps d'échanges fut avant tout un moment constructif et convivial. Il démontre bien que les éditeurs sont avant tout des partenaires de la profession. L'objectif est d'avancer ensemble, de parler ouvertement des attentes, des besoins mais aussi des difficultés et des problématiques posées par toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

Boris LELAURE
Vice-Président
du Conseil régional de l'Ordre

des échanges : aucun acteur ne peut aujourd'hui se prévaloir d'une avance décisive. Après une phase initiale où beaucoup affichaient une grande confiance, le marché est désormais dans un temps de recul, de re-benchmark et de confrontation des modèles. Cette dynamique a mis en lumière une réalité : la multiplicité des solutions disponibles complexifie le choix des outils, tant pour les cabinets que pour leurs clients.

LA TECHNIQUE MAÎTRISÉE, L'HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Si les éditeurs se montrent globalement confiants sur la capacité technique des solutions à fonctionner, les inquiétudes se concentrent davantage sur la dimension humaine et organisationnelle. Comment accompagner des entreprises encore peu digitalisées, parfois très éloignées des standards attendus ? Comment expliquer simplement une réforme perçue comme complexe, sans générer d'anxiété inutile ? Les retours d'expérience étrangers, notamment en Belgique, au Portugal ou en Italie, sont jugés rassurants sur le plan technique. Mais la France a

fait le choix d'un modèle plus fragmenté, avec une pluralité de plateformes, ce qui renforce le besoin d'accompagnement et de pédagogie. Dans ce contexte, l'expert-comptable apparaît plus que jamais comme un tiers de confiance, capable de traduire la réforme en solutions concrètes et adaptées aux cas d'usage de chaque entreprise.

UN TRAIN À PRENDRE EN MARCHÉ

Les cabinets qui rechigneraient à accompagner activement leurs clients prennent des risques.

Le dossier, pour lequel nous ne serions pas en mesure de récupérer les flux entrants deviendrait vite ingérable. Certes, il ne faut pas dire au client de changer d'outil, mais il convient de lui indiquer si celui-ci n'est pas compatible. Bien entendu, pour les dossiers de tenue, la PA du cabinet sera en mesure de traiter les factures d'achats directement. Les cabinets devront donc choisir une solution comptable (SC) adaptée à leurs clients. Ce n'est pas une révolution, mais une transformation profonde de nos pratiques, au même titre que la mise en place de la récupération automatisée des relevés bancaires, que l'on utilise depuis une vingtaine d'années. Remarque importante, les plateformes n'ont pas l'obligation de transmettre les flux à l'expert-comptable. Par conséquent, un client qui aurait choisi une plateforme autre que celle proposée par son expert-comptable, devra être

en mesure de lui transférer les flux. Attention donc à bien veiller à ce que la plateforme du client communique avec l'outil de production, sinon retour à la saisie ! Conclusion, il est impératif de ne pas rater les 3 étapes cruciales, que sont : le choix de la plateforme, la signature du mandat client et l'inscription à l'annuaire pour connecter officiellement le client.

UNE OPPORTUNITÉ STRATÉGIQUE POUR LES CABINETS

Au fil des échanges, un message fort s'est imposé : la facturation électronique ne doit pas être réduite à une simple « tuyauterie » entre logiciels. Elle constitue un levier de transformation profonde pour les cabinets. Gain de temps, accès à la donnée en temps réel, fiabilisation des flux, nouvelles possibilités d'analyse et de conseil : les opportunités sont nombreuses. Encore faut-il les anticiper. Nos partenaires ont insisté sur la nécessité, pour les cabinets, de repenser leurs missions, leur organisation interne et leur modèle économique. De nouvelles prestations à forte valeur ajoutée peuvent émerger, notamment autour de l'accompagnement des clients, du pilotage en temps réel ou encore de l'exploitation intelligente des données. À l'inverse, un manque d'anticipation pourrait fragiliser le rôle de conseil de l'expert-comptable, au profit d'autres acteurs de l'écosystème. Par exemple,

La réunion d'échanges du 21 janvier 2026 à Lille



une nouvelle mission qui pourrait être confiée à l'expert-comptable est la gestion du règlement des factures fournisseurs et des relances clients. Une aberration ? Pas du tout ! Nous le faisons déjà pour les prélèvements obligatoires, pourquoi pas les factures ? La facture électronique devrait conduire à fluidifier l'élaboration de tableaux de bord, en les automatisant davantage et en les fiables grâce à la récupération exhaustive des factures d'achat, à l'aide d'outils « IA » mis à notre disposition. Notons au passage qu'il a été évoqué lors de la réunion que la réforme suivante serait le pré-remplissage des déclarations de TVA.

**COMMENT COMMUNIQUER
SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE
AUPRÈS DES CLIENTS ?**

L'expert-comptable ne doit pas se focaliser sur les aspects purement techniques. En détaillant (trop) le fonctionnement de la facture électronique, il risque de ne pas être entendu par ses clients. Il ne doit pas non plus présenter la facture électronique comme un coût supplémentaire, mais comme une réelle opportunité. Cette communication commence en interne. Les collaborateurs doivent porter son déploiement car ils sont les mieux placés pour diagnostiquer les besoins de chaque client.

Toute la difficulté consiste à apporter un conseil personnalisé. Réaliser une cartographie de clientèle, permettra de repérer dans un premier temps les dossiers à traiter en urgence : les clients non dotés d'un outil de facturation moderne et / ou de logiciels de comptabilité obsolètes. Erreur commise lors de l'instauration de la DSN, il ne faut pas vendre la facture électronique comme une économie financière potentielle, mais plutôt comme une valeur ajoutée pour la gestion de l'entreprise.

**COMMENT LES ÉDITEURS VOIENT
LE DÉPLOIEMENT DE LA FACTURE
ÉLECTRONIQUE ?**

La période préparatoire qui s'achève doit permettre de mettre en place les outils qui seront compatibles pleinement avec la facture électronique. La période de tests d'échanges qui débutera bientôt devrait permettre rapidement de montrer que les flux partent et arrivent correctement. Bien entendu, des problèmes techniques devraient être rencontrés, surtout lorsque les premières obligations seront en place. A ce titre, certains éditeurs s'attendent à des échanges vifs avec les experts-comptables, lors du prochain congrès à Paris en septembre prochain ! Passée cette période de tension, les

partenaires de la profession sont unanimes pour affirmer que la transmission, le traitement et la gestion des flux seront grandement simplifiés.

ET LES SUJETS QUI FÂCHENT ?

Lorsque l'on demande aux éditeurs comment récupérer ses flux lorsque l'on change de plateforme, ils nous indiquent que la portabilité est prévue par le « Data Act » (cf. encart) qui prévoit que le client est propriétaire de ses données et doit pouvoir les récupérer sans frais supplémentaires lorsqu'il change de prestataire. A voir en pratique ! Par ailleurs, certains clients pourraient penser ne pas être concernés par la facture électronique : il s'agit des entités qui sont assujetties mais exonérées de TVA. On pense au secteur médical ou associatif qui devront donc être en mesure de recevoir des factures électroniques... dès septembre !

**UNE RÉFORME À CONSTRUIRE
COLLECTIVEMENT**

En conclusion, cette réunion a mis en évidence une certitude : la facturation électronique est un marathon plus qu'un sprint. Si la dimension technique progresse, les véritables enjeux se situent désormais sur le terrain de l'humain, de l'organisation et de la stratégie. La réussite de cette réforme reposera sur la capacité collective des institutions, des éditeurs et des cabinets à accompagner les entreprises, à sécuriser les pratiques et à transformer cette contrainte réglementaire en opportunité durable pour la profession. ✚

**Les éditeurs présents
à la réunion d'échanges**

Thibaut CONVAIN – Agiris
Delphine HENNUYER – Crédit
Agricole Nord de France
Alex LEVASSEUR – Cegid
Johann PERHIRIN – Kolecto
Julie VERLASSEN – Pennylane

**Les éditeurs contributeurs
post-réunion**

Eric CHOTEAU-LAURENT – ACD
Jérôme TREYER – Alliances
Informatique
Mustapha ATTAF, Isabelle MICHAUD
et Philippe MONDIEIG – Sage

*Merci à tous pour vos contributions
constructives et éclairantes !
Et merci également à Philippe
DUPORTAIL, expert-comptable
et Président de l'Union Locale de
Dunkerque pour sa contribution riche
et percutante.*



La réunion d'échanges du 21 janvier 2026 à Lille

DATA ACT – RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES DONNÉES

Le Data Act est un règlement européen (UE 2023/2854) dont l'objectif est de libérer le potentiel des données industrielles pour stimuler l'innovation et la croissance économique en Europe tout en garantissant un accès et une utilisation équitables dans tous les secteurs. Ce règlement a été adopté le 13 décembre 2023 et applicable depuis le 12 septembre 2025. Le Data Act est un texte trans-sectoriel, c'est-à-dire qu'il énonce des principes qui s'appliquent horizontalement, peu importe le secteur

ou l'objet des données concernées. Il prévoit essentiellement des règles pour un accès équitable aux données en précisant qui dispose du droit d'utiliser les données relatives aux produits connectés (IoT) et services connexes, dans quelles conditions, sur quel fondement. Le règlement prévoit également un cadre facilitant le changement de service de traitement de données (service cloud) ainsi que des règles favorisant une interopérabilité efficace des données.

Source : Légifrance

INTERVIEW FLASH

Boris LELAURE, Vice-Président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France & Président de la commission Innovation & Performance numérique

En quoi est-ce important pour le conseil régional de l'Ordre d'inviter les éditeurs à échanger sur le sujet de la facture électronique ?

Aujourd'hui, les experts-comptables sont dans l'expectative, ne maîtrisant pas complètement le déploiement de la facture électronique. La profession travaille en étroite collaboration avec les éditeurs, c'est donc tout naturellement vers eux que nous nous tournons pour avoir des réponses concrètes à nos préoccupations. Comment avance la technique ? Comment vont se déployer les outils ? Comment « vendre » la facture électronique à nos équipes et nos clients ?

Pour exemple, comment préparez-vous la réforme au sein de votre cabinet ?

Au cours des 6 derniers mois, nous nous sommes efforcés de doter nos clients d'outils de facturation compatibles avec la Factur-X. Il reste quelques résistants, mais

nous avons bon espoir de les convaincre d'ici septembre 2027, sachant que nous proposons 4 solutions différentes.

Pour les dossiers de tenue classique, je ne suis pas inquiet car nous avons automatisé les traitements de flux depuis longtemps. Pour les dossiers de révision, certains clients utilisent des outils de production sur-mesure qui ne passeront pas. Nous avons attiré leur attention sur le fait qu'ils ne pourraient plus recevoir certaines factures fournisseurs dès septembre prochain. Nous sommes vigilants sur ce point et suivons de près leurs travaux de modernisation. Finalement, la meilleure façon de communiquer est de positiver. La facture électronique permet de gérer tous les flux via une seule et même interface, qui devient un tableau de gestion dynamique pour le dirigeant, sur lequel, j'en suis persuadé, il se connectera quotidiennement pour piloter son entreprise.



Que reprenez-vous de ce temps d'échanges ?

Ce fut avant tout un moment constructif et convivial. Il démontre bien que les éditeurs sont avant tout des partenaires de la profession. L'objectif est d'avancer ensemble, de parler ouvertement des attentes, des besoins mais aussi des difficultés et des problématiques posées par toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Cet échange est une première étape dans le déploiement de la facture électronique. Nous poursuivrons les actions comme celle-ci jusqu'au déploiement opérationnel.

L'INTERVIEW

Interview de Frank MORDACQ, Directeur régional des Finances Publiques des Hauts-de-France

Quelle est la vision actuelle de finances publiques sur le rôle exact de l'expert-comptable dans le dispositif de facturation électronique ?

La réforme de la facturation électronique est un chantier structurant visant à faire entrer les entreprises dans l'ère numérique et leur permettre de bénéficier de tous les avantages liés à la dématérialisation des process, en conformité avec le cadre défini à l'échelle de l'union européenne (directive VIDA). Cette réforme majeure s'est mise en place dans une démarche de co-construction associant la DGFiP à l'ensemble de l'écosystème des entreprises. Parmi nos partenaires, l'expert-comptable par sa proximité avec les entreprises, occupe naturellement une place essentielle dans l'accompagnement du déploiement de la réforme. Il est le mieux placé pour relayer auprès de ses clients notre message mais aussi pour étudier avec eux les modalités techniques voire organisationnelles leur permettant de choisir la (les) plateforme(s) agréée(s) ou la solution compatible la plus adaptée à leur situation.

Comment les finances publiques comptent-elles associer les experts-comptables aux ajustements futurs du dispositif ?

Le dispositif a connu des ajustements ces derniers mois afin que les exigences réglementaires soient au plus proche de la réalité des flux et des pratiques des entreprises. La DGFiP a fait ces choix après une importante concertation de ce que l'on appelle l'écosystème de la facturation électronique (i.e. les plateformes et les offreurs de solutions informatiques, les organisations représentatives et les entreprises, ainsi que les experts-comptables). Le déploiement de la réforme est proche et la DGFiP veille avec attention aux alertes qui peuvent être remontées par les parties prenantes. Si de nouveaux ajustements s'avéraient nécessaires, ils seront, comme ce fut le cas jusqu'à présent, le fruit d'une concertation étroite à laquelle les experts-comptables seraient évidemment associés.

Est-ce que les entreprises du secteur public concernaient par la facture électronique sont prêtes ?

Dans le secteur public, le cadre de la facturation électronique existe depuis 2017. Depuis cette date, les factures adressées par des fournisseurs (titulaires et sous-traitants de contrats conclus avec l'administration) à des organismes publics (services de l'État, opérateurs publics, collectivités territoriales...) doivent être transmises par voie



dématérialisée via la plateforme Chorus Pro. Afin de capitaliser sur ce cadre existant, il a été décidé de faire de Chorus Pro la plateforme d'émission des FE des administrations et organismes publics assujettis vers leurs clients, en complément de son rôle actuel de réception des factures qu'elle conserve.

Ainsi, à partir de septembre 2026, les entreprises fournisseurs du secteur public pourront transmettre leurs factures selon deux modalités :

- Soit via leur plateforme d'émission qui sera raccordée à Chorus Pro (la cible du dispositif)
- Soit continuer à utiliser les formats actuels de Chorus Pro (à titre provisoire, le temps de la généralisation de la FE à toutes les entreprises)

Comme pour les entreprises, un dispositif d'accompagnement est mis en œuvre par la DGFiP à destination des entités publiques pour les aider à se préparer au passage à la facturation électronique.

Quel message souhaitez-vous que les experts-comptables relaient aujourd'hui aux entreprises ?

À quelques mois du 1^{er} septembre, date à partir de laquelle toutes les entreprises devront avoir choisi une plateforme agréée afin d'être en mesure de recevoir les factures électroniques émises par les grandes entreprises et les ETI qui entrent elles dans tous les volets de la réforme dès cette date et devront donc émettre des FE, l'expert-comptable par sa connaissance fine des besoins de l'entreprise est l'un des partenaires le mieux placé pour assurer un rôle d'accompagnement, de conseil du chef d'entreprise sur ce point. En effet, parmi toutes les offres du marché, le chef d'entreprise peut avoir besoin d'être guidé dans son choix. D'ici le 1^{er} septembre prochain, il est impératif que toutes les entreprises concernées par la réforme aient formalisé leur choix de plateforme agréée, directement ou par un mandat accordé à un tiers de confiance qui est souvent l'expert-comptable. Aussi, le message aux entreprises pourrait être celui-ci : pour être prêt au 1^{er} septembre 2026, les choix se font maintenant, vos experts-comptables sont là pour vous conseiller, orienter et vous proposer des solutions.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE SOULÈVE DES INTERROGATIONS STRUCTURANTES POUR LA PROFESSION

La généralisation de la facture électronique soulève des questions majeures de responsabilité, d'organisation et de sécurité pour les cabinets et leurs clients. Les préoccupations portent d'abord sur la continuité de service : existence de solutions de secours, gestion des incidents, alertes et maintien de l'accès aux factures en toutes circonstances. La gouvernance des accès, la confidentialité des données et la cybersécurité deviennent centrales, notamment en cas de tension, d'impayé ou de changement de cabinet. S'ajoutent des interrogations sur le périmètre exact des mandats confiés à l'expert-comptable, les engagements de service liés aux plateformes (PDP/PA), leur tarification, ainsi que les preuves à conserver pour sécuriser juridiquement les pratiques. Enfin, la gestion des clients à risque, la communication en cas d'incident et l'anticipation des phases de transition apparaissent comme des conditions essentielles pour garantir la conformité, la confiance et la continuité du dispositif de facturation électronique.

LA CYBERSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

LES CHIFFRES CLÉS DES CYBERATTQUES EN FRANCE

L'année 2025 est considérée comme une année noire en France en matière de cyberattaques :

348 000 atteintes numériques recensées par le ministère de l'Intérieur, soit **+74 %** en **5 ans**, preuve d'une industrialisation de la cybercriminalité, **+15 %** de cyberattaques en un an, avec environ **3 000** signalements et **1 300** incidents traités selon l'ANSSI,

67 % des entreprises françaises déclarent avoir subi au moins une cyberattaque récente,

Le phishing représente environ **60 %** des vecteurs d'attaque, devant l'exploitation de failles représentant **47 %** et les attaques par déni de service représentant **41 %**,

11,4 millions de comptes compromis en seulement un trimestre, plaçant la France parmi les pays les plus touchés au monde par les fuites de données,

Jusqu'à **74 %** des entreprises françaises déclarent avoir subi un ransomware.



INTERVIEW FLASH

Hervé DEMONCHEAUX, Responsable de la division de l'expertise et de l'action économiques à la DRFiP des Hauts-de-France et Officier de réserve de la gendarmerie nationale dans le domaine cyber

Comment le CSIRT accompagne les entreprises face aux cybermenaces ?

Les CSIRT (Computer Security Incident Response Teams) opèrent des équipes spécialisées dans la prévention, la détection, l'analyse et la gestion des incidents de cybersécurité. Celui des Hauts-de-France est joignable au 0806700111, hot line h24. Il répond aux incidents cyber, met en relation avec des partenaires qualifiés, facilite les relations avec les partenaires publics et fournit assistance et conseils sur l'évaluation des risques et de la conformité.

QUELQUES IDÉES REÇUES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Je ne suis pas une cible intéressante

Faux : les cyberattaques sont très souvent automatisées et c'est la faiblesse du système qui est davantage le facteur permettant sa réussite. Les pirates cherchent le volume, pas forcément la valeur individuelle.

Un bon antivirus suffit à me protéger

Faux : la majorité des attaques passent par l'humain (phishing ou fraude au président notamment).

Les hackers sont des génies en hoodie noir

Faux : il n'est pas nécessaire d'être un expert pour réaliser des cyberattaques, il existe des kits prêts à l'emploi que n'importe qui peut utiliser notamment lorsqu'il s'agit d'attaques par déni d'accès.

Les PME ne sont pas ciblées, ce sont surtout les grands groupes

Faux : en 2025, les cyberattaques sur des entreprises ont visé à 90% des PME.

La cybersécurité, c'est une question informatique

Faux : la cybersécurité commence par une organisation dédiée : des sauvegardes régulières, une connaissance par tous des procédures de base en cas d'attaque informatique et l'octroi de privilèges administrateurs et utilisateurs à bon escient.

Quel message donneriez-vous aux experts-comptables et aux entreprises pour se protéger et éviter toute intrusion ?

Tout d'abord, désigner un responsable des systèmes d'information, qui aura la responsabilité d'assurer sa robustesse. Ensuite, documenter les procédures : qui alerte, décide et communique. Enfin, assurer l'information de la chaîne de valeur en cas d'attaque avec dommages. Et enfin, une formation régulière et répétée dans le temps favorise l'appropriation des bonnes pratiques par les salariés.

L'INTERVIEW

Eric FLAMENCOURT, expert-comptable et membre de la commission Innovation & Performance numérique

En quoi la cybersécurité est-elle aujourd'hui un enjeu stratégique pour les cabinets d'expertise comptable ?

La cybersécurité est devenue centrale avec la généralisation de la dématérialisation. Les échanges et flux comptables sont désormais quasi exclusivement numériques et l'arrivée de la facture électronique va accentuer cette évolution. Toutes les transactions avec les clients passent aujourd'hui par des outils digitaux, ce qui accroît fortement l'exposition aux cyberattaques. Les cabinets manipulent des données sensibles, notamment des RIB, ce qui en fait des cibles privilégiées. Certaines attaques sont très discrètes : modification de coordonnées bancaires, interception et altération de factures, détournement de paiements de TVA... Ces piratages ne bloquent pas les systèmes mais modifient les données, ce qui les rend difficiles à détecter.

Quelles sont les cybermenaces les plus fréquentes observées dans les cabinets aujourd'hui ?

Les fraudes liées aux RIB et aux paiements (TVA, Urssaf, etc.) sont parmi les plus courantes. Dès qu'un paiement intervient, une faille potentielle apparaît. Les cabinets détiennent par ailleurs un volume important de données financières, très attractif pour les cybercriminels. La majorité des attaques passent par l'e-mail : phishing, usurpation d'identité, demandes urgentes ou pièces jointes frauduleuses. Avec un volume élevé d'e-mails quotidiens, la vigilance est difficile à maintenir. L'usage d'espaces clients sécurisés est donc fortement recommandé pour limiter les risques liés aux échanges par messagerie.

Quels sont les mesures et les outils à disposition des experts-comptables pour se prémunir contre ces cybermenaces, aussi bien pour leur propre cabinet que pour les entreprises qu'ils accompagnent ?

Il existe plusieurs outils à disposition. Tout d'abord, le coffre-fort numérique qui permet de centraliser en un endroit tous les documents utiles de façon dématérialisée. Ensuite, l'utilisation d'un gestionnaire de mots de passe est essentielle pour garantir des mots de passe longs et complexes, aujourd'hui indispensables face aux capacités de mise en échec des protections par mot de passe. Les antivirus et solutions anti-spam doivent également être correctement paramétrés et renforcés. La formation des collaborateurs est un levier clé, encore trop peu exploitée. Des rappels réguliers des bonnes pratiques sont nécessaires. Des outils pédagogiques comme les



campagnes de faux e-mails frauduleux permettent de développer les bons réflexes et d'identifier les besoins de formation individuels.

Si vous deviez donner un seul conseil prioritaire à un expert-comptable en matière de cybersécurité, lequel serait-il ?

Il ne faut surtout pas négliger le sujet. S'appuyer sur des partenaires compétents est essentiel, mais un suivi régulier des outils (mises à jour, contrôles, sauvegardes) est indispensable. Les sauvegardes doivent être fréquentes, testées et fiables, car elles restent le meilleur moyen de rebondir après une attaque. Enfin, la gestion des accès est un point de vigilance majeur, notamment lors des départs de collaborateurs, afin d'éviter que des accès ou mots de passe non révoqués ne compromettent la sécurité du cabinet.

Il ne faut surtout pas négliger le sujet. S'appuyer sur des partenaires compétents est essentiel, mais un suivi régulier des outils (mises à jour, contrôles, sauvegardes) est indispensable.

Eric FLAMENCOURT

SANTÉ MENTALE DU DIRIGEANT : TOUS SENTINELLES ?

Dans les entreprises, on parle volontiers de bien-être, de QVT, de RSE... Mais rarement de la santé mentale du dirigeant. Pourtant, ces femmes et ces hommes à la tête d'organisations, qu'elles soient grandes ou petites, sont soumis à une pression constante. On relève une nette dégradation de la santé mentale des dirigeants de TPE-PME : 82 % d'entre eux déclarent souffrir de troubles physiques ou psychologiques, selon le dernier baromètre de la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur et Bpifrance Le Lab.

L'expert-comptable joue un rôle crucial à trois niveaux : en tant que dirigeant, il doit veiller à sa propre santé mentale. En tant que tiers de confiance, il lui est possible de détecter les signes de mal-être ou de difficultés chez ses clients chefs d'entreprise. Et enfin, en tant qu'employeur, il se doit d'être attentif à la santé mentale de ses collaborateurs et connaître les dispositifs d'aide existants.

1 dirigeant sur 3 est en mauvaise santé mentale en 2025.

Selon une étude BpiFrance le lab

EXPERT-COMPTABLE, UN MÉTIER SOUS HAUTE TENSION

La profession d'expert-comptable se trouve à un carrefour de contraintes. La gestion quotidienne des cabinets est devenue particulièrement difficile avec la pénurie de collaborateurs et les inquiétudes croissantes des clients, auxquelles s'ajoutent l'impact des difficultés économiques et l'instabilité institutionnelle et géopolitique. Toutes les conditions sont réunies pour être sous pression constante, en déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et constater l'apparition de stress chronique et d'épuisement physique.

"Osez en parler ! Il n'y a pas d'aveu de faiblesse à demander une écoute, à partager vos doutes et difficultés."

Amélie FLEURY,

Présidente de la commission Assistance et Entraide

LA COMMISSION ASSISTANCE ET ENTRAIDE, UN FILET DE SÉCURITÉ POUR LES EXPERTS-COMPTABLES

Pour faire face à ces défis, le Conseil régional de l'Ordre a récemment lancé la commission Assistance et Entraide. Elle a pour vocation d'accompagner les membres de l'Ordre en situation de souffrance ou de questionnements, offrant un espace d'accueil, d'écoute et de lien. Elle assure l'orientation vers des professionnels grâce à un partenariat avec l'association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë), qui propose une prise en charge psychologique gratuite et contribue à briser l'isolement.

Deux dispositifs majeurs sont portés par cette commission : le dispositif « sentinelle », développé avec l'association APESA qui s'appuie sur le rôle central des experts-comptables auprès des chefs d'entreprise. Ils sont ainsi formés pour devenir des « sentinelles » : ils sont identifiés pour observer, accompagner, écouter et, si nécessaire, déclarer des situations préoccupantes afin de venir en aide à leurs pairs, à leurs clients ou au sein de leur propre cabinet. Et lorsque la situation l'exige, il existe aussi la « convention d'assistance et d'entraide ». Outil essentiel pour les professionnels au bord de l'épuisement, elle permet de désigner une consœur ou un confrère pour assurer la continuité du cabinet en cas d'empêchement, agissant comme un filet de sécurité vital. ✚

TÉMOIGNAGE

Laurie BAYLE, Coach professionnelle spécialisée dans l'accompagnement des experts-comptables



Après quinze années d'expérience en cabinet, notamment dix ans au sein d'un big avec une expertise reconnue en conseil auprès de grands groupes, j'ai pu observer de l'intérieur l'évolution et les défis croissants du métier.

Forte de cette expérience et de mes fonctions de référente RH et feedback en cabinet, j'ai décidé de dédier mon activité professionnelle à mes pairs. Début 2023, j'ai lancé mon activité de coaching professionnel avec une mission claire : aider les experts-comptables à retrouver le sens et le plaisir dans un métier que les contraintes réglementaires et les délais ont fini par rendre excessivement pesant.

Dirigeant et Expert, sans le temps

Le cœur du mal-être chez les experts-comptables, c'est la pression liée au temps !

L'expert-comptable porte aujourd'hui une double casquette souvent complexe à concilier. En tant que dirigeant de cabinet, il est un véritable chef d'entreprise, chargé de piloter la stratégie, de gérer les ressources humaines, de planifier le développement, de faire face à une concurrence accrue et de développer de nouvelles expertises spécialisées. Autant de responsabilités pour lesquelles il n'a pas toujours été préparé au cours de sa formation initiale. Parallèlement, son rôle d'expert-comptable le maintient sous la pression constante des urgences clients, des sollicitations imprévues et des contraintes liées à la capacité de ses équipes, le ramenant fréquemment à une logique de production pure, centrée sur la certification des comptes et la vérification des données.

À cela s'ajoute une autre problématique qui mine l'équilibre professionnel : la confusion de posture. Le client distingue mal l'expert-comptable du comptable. Il sollicite l'expert pour de la comptabilité courante. Le risque est, pour l'expert-comptable, de penser que s'il ne le fait pas lui-même, ce ne sera pas aussi bien fait, ce qui le conduit à la surproduction personnelle, l'empêchant parfois de déléguer, former et faire confiance à ses équipes.

Cette confusion des missions et la pression quotidienne poussent nombre d'experts-comptables à allumer leur ordinateur le soir, une fois les urgences passées, pour avancer sur le fond de leurs dossiers : l'épuisement s'amplifie et les tensions familiales s'installent.

DES OUTILS CONCRETS POUR AGIR ET PRÉVENIR

Pour apporter des solutions concrètes à ces enjeux, la commission Assistance et Entraide a missionné Laurie BAYLE pour la mise en place d'un programme d'ateliers dédié à la santé mentale au 1^{er} semestre 2026. Articulé autour de 4 thématiques, l'objectif est d'offrir une prise de conscience, des outils pratiques et une première action concrète à mettre en œuvre immédiatement.

Atelier 1 : Pression, solitude et charge mentale

Atelier 2 : Manque de reconnaissance et peur de la fragilité

Atelier 3 : Le déséquilibre pro perso et manque de déconnexion

Atelier 4 : Épuisement physique et stress chronique

Pour aller plus loin, une communauté en ligne ouverte sera bientôt disponible. Elle permettra aux experts-comptables de partager leurs interrogations et de bénéficier d'outils d'aide et d'accompagnement.



LE TÉMOIGNAGE

Amélie FLEURY, Présidente de la commission Assistance et Entraide du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France

Expert-comptable depuis plus de 10 ans, je constate que notre métier nous met souvent sous pression (les attendus des clients et ceux que nous nous imposons, les échéances toujours plus serrées, les problématiques administratives comme le guichet unique, etc.), jusqu'à parfois nous user psychologiquement et physiquement. Les experts-comptables sont là pour accompagner le tissu économique local, mais pour cela, ils doivent être en capacité, technique, organisationnelle, mais aussi physique et psychologique, pour le faire. Le Conseil régional de l'Ordre a toujours accompagné et formé à la technique, au management aussi, mais l'aspect "lien, écoute" n'est pas encore assez traité. Organiser des événements tel que le Campus, permet de créer un lieu de rencontre entre pairs mais ce n'est malheureusement pas suffisant. Il est nécessaire de se donner l'opportunité de créer constamment du lien entre experts-comptables. Exercer sa profession de manière indépendante ne doit pas revenir à être isolé. C'est dans cette optique que la commission a été créée. Elle doit faciliter ce lieu d'écoute et d'entraide sans aucun jugement. Ce n'est pas un aveu de faiblesse d'exprimer le besoin d'écoute et de liens. De la bienveillance, ça ne fait pas de mal !



L'INTERVIEW

Steve LOMBO, expert-comptable et formateur en management

En tant qu'expert-comptable, pourquoi est-ce important de s'emparer du sujet de la santé mentale ?

Le métier d'expert-comptable est souvent perçu comme purement rationnel, alors qu'il repose largement sur l'interprétation de textes juridiques et fiscaux, en interaction constante avec d'autres professionnels. Produire un travail techniquement juste tout en sachant qu'il peut être contesté génère une dissonance anxiogène. À cela s'ajoutent des délais permanents, une période fiscale très dense, une forte responsabilité juridique, fiscale et parfois pénale, ainsi qu'une charge mentale continue. La profession cumule ainsi de nombreux facteurs de risques psychosociaux, pourtant absents de la formation initiale. Or, le serment de l'expert-comptable évoque les « sciences, la conscience et l'indépendance » : cette conscience implique aussi de prendre en compte les dimensions cognitives, émotionnelles et la prévention des risques psychosociaux.

Comment accompagnez-vous le chef d'entreprise sur le sujet ?

Il n'y a pas de projet d'entreprise sans la femme ou l'homme pour le porter. Avant de parler financement ou prévisionnel, la première question est simple : « comment allez-vous ? » Si le dirigeant ne va pas bien, les projections n'ont aucun sens. À travers l'audit managérial, je sonde aussi le climat social



de l'entreprise, car une organisation tient par ses salariés. Un climat dégradé génère une forte charge mentale pour le dirigeant et nuit à la performance. L'accompagnement passe alors par une méthodologie de prévention et d'amélioration durable.

Quel conseil pouvez-vous donner aux experts-comptables pour s'emparer du sujet ?

Le conseil prioritaire est simple : se former au management avec la même exigence qu'en fiscalité ou en droit des affaires. Un cabinet est avant tout un lieu de lien social. Comment prétendre dissocier les sciences sociales d'un environnement qui crée du lien social ?

Steve LOMBO a consacré son mémoire du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) à ces sujets : "De l'intelligence cognitive à l'intelligence émotionnelle : le neuro management dans les cabinets d'expertise comptable, performance et prévention des risques psychosociaux." publié en 2020.

L'INTERVIEW

Docteur Romain BOSSUT

Médecin du travail et médecin référent risques psychosociaux pour Pôle Santé au travail. Il intervient en tant que représentant Pôle Santé Travail au niveau régional sur les risques psychosociaux.

Comment les services de santé au travail peuvent-ils aider les salariés ?

Les services de santé au travail (SST) s'articulent autour de quatre missions clés : surveillance individuelle, prévention en milieu de travail, conseil (salariés, employeurs, représentants) et mission de santé publique. Le suivi des salariés, via les visites médicales ou sur alerte de l'employeur (fatigue, erreurs) est l'occasion de détecter des difficultés liées à la santé mentale, comme le burn-out.

Face à une problématique collective, les SST proposent un accompagnement sur mesure (analyse, prévention avec ergonomes et psychologues) si l'employeur est réceptif. En cas de non-prise en compte par l'employeur d'une dégradation de la santé liée au travail notamment pour les risques psychosociaux, des mesures plus lourdes peuvent être prises : déclaration d'incapacité du salarié ou envois de courriers formels (« signalement », « écrit motivé »).

Quelle distinction faites-vous entre risques psychosociaux et santé mentale ?

La santé mentale, plurifactorielle, peut être dégradée par le travail, faisant alors l'objet d'une action des SST. Les risques psychosociaux (RPS) sont un risque potentiel inhérent à l'organisation du travail : bien gérés, ils sont une « ressource psychosociale » ; non maîtrisés, ils se transforment en « troubles psychosociaux ».

Le rapport Gollac, publié en 2011, a identifié 6 grandes familles de RPS :

1. L'intensité et le temps de travail (charge, horaires)
2. Les exigences émotionnelles (maîtrise, lien avec la souffrance humaine)
3. Le manque d'autonomie (latitude décisionnelle)
4. Les rapports sociaux au travail dégradés (ambiance)
5. Les conflits de valeurs (non-alignement des demandes avec les valeurs)
6. L'insécurité de la situation socio-économique (peur de perte d'emploi)



Et qu'en est-il de l'accompagnement des dirigeants ?

Depuis 2021, les dirigeants non-salariés (TNS) peuvent solliciter la médecine du travail pour un suivi de santé et des conseils, bénéficiant ainsi du même accompagnement que les salariés. Pour les dirigeants, il existe également le dispositif Amarok, un outil externe payant développé par l'observatoire du laboratoire de recherche éponyme, accessible exclusivement par l'intermédiaire d'un SST. Bien que 5 services des Hauts-de-France y aient recours, cet outil reste largement sous-utilisé. À titre d'exemple, le Pôle Santé au Travail (PST) de la métropole lilloise, qui assure le suivi de 450 000 salariés, n'a enregistré que 19 entretiens de dirigeants dans le cadre d'Amarok en 2025, dont 16 pour des TNS.

AUTO-ÉVALUATION : LES SIGNAUX D'ALERTE À REPÉRER

Il est impératif pour les chefs d'entreprise de savoir identifier les indicateurs d'une dégradation de leur santé mentale avant d'atteindre le point de rupture. L'épuisement professionnel n'épargne personne.

Les signaux d'alerte les plus fréquents incluent :

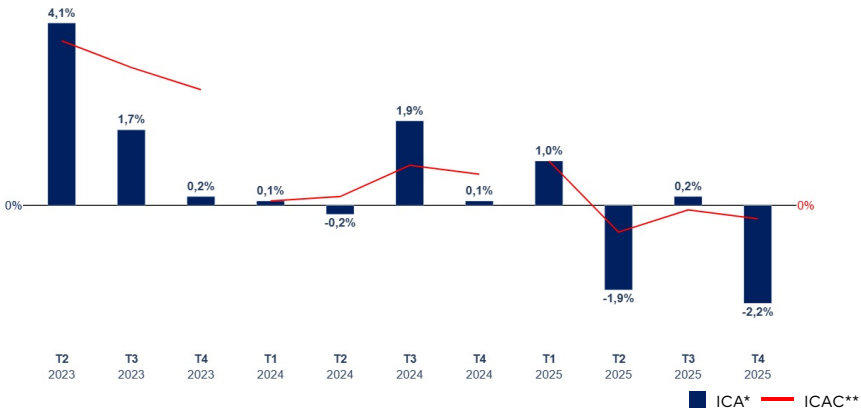
- **Épuisement** : sommeil de moins de 6 heures par nuit, sentiment de lassitude constante,
- **Qualité du travail** : multiplication des erreurs dans les dossiers clients,
- **Stress** : désorganisation croissante générant confusion et stress,
- **Vie privée** : forte irritabilité familiale et dégradation des relations conjugales et familiales,
- **Perte de sens** : perte d'envie et questionnement existentiel, traduit par des pensées telles que : « Je ne sais même plus pourquoi je fais ça ».

IMAGE PME

4^E TRIMESTRE 2025

• Au 4e trimestre 2025, l'indice de chiffre d'affaires (ICA) des 30 000 TPE-PME des Hauts-de-France de notre échantillon indique une diminution de CA de 2,2% en valeur par rapport au 4e trimestre 2024. Ce recul de l'activité fait suite à la très légère hausse du précédent trimestre et résulte d'une légère progression de CA lors du mois d'octobre, suivie de diminutions en novembre et en décembre. Cette performance les place au 9e rang du classement national avec un résultat inférieur de 0,1 point à la moyenne française (-2,1%). L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) révèle, quant à lui, une légère baisse de CA de 0,3% en moyenne sur l'année 2025. Selon le dernier rapport Altares, le nombre de défaillances dans les Hauts-de-France a reculé de 3,4% au 4e trimestre 2025 en glissement annuel mais a progressé de 2,3% sur l'ensemble de l'année 2025.

• Il convient également de noter que les résultats présentés dans cette analyse ne sont pas corrigés de l'inflation. En moyenne sur l'année 2025, l'INSEE indique que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,9%. La décélération du taux d'inflation par rapport à 2024 s'explique par le net repli des prix de l'énergie, ainsi que par le ralentissement de la hausse des prix des services, du tabac et de l'alimentation. En glissement annuel, l'indice des prix progresse de 0,8% en décembre 2025 par rapport à décembre 2024.



-0,3 %

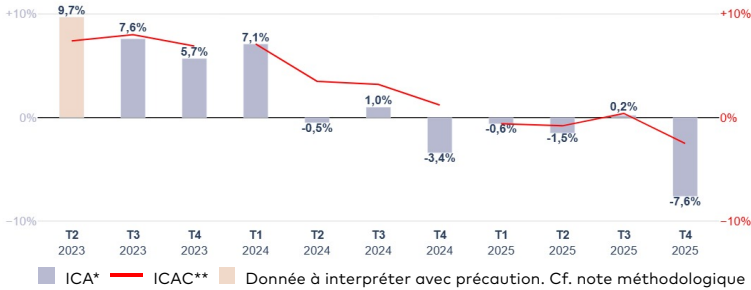
de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR



Boulangerie et boulangerie-pâtisserie (10.71C)

Les TPE-PME de boulangerie-pâtisserie de notre échantillon affichent un net repli de leur activité (-7,6% en valeur) au 4e trimestre 2025. En moyenne sur l'année 2025, elles voient leur CA reculer de 2,5%. Les TPE-PME du secteur restent confrontées à la concurrence des grandes surfaces et à la hausse des coûts des matières premières. Toutefois, selon Fiducial, le panier moyen des boulangeries augmente en 2025, atteignant 6,33 euros contre 5,92 euros en 2024, tandis que la fréquentation gagne 11 clients journaliers. Ces progressions s'expliquent par la réduction de la part de produits peu coûteux, comme la baguette, dans les paniers des consommateurs et par la diversification de l'offre vers le snacking (quiches, salades, burgers...). En effet, selon Food Service Vision, 65% des clients achètent régulièrement du snacking salé en boulangerie. Par ailleurs, le niveau d'investissement des entreprises du secteur progresse fortement, selon Fiducial, avec une hausse de plus de 58% par rapport à 2024. Enfin, autre signal positif, les défaillances d'entreprises reculent de 5% au 4e trimestre.



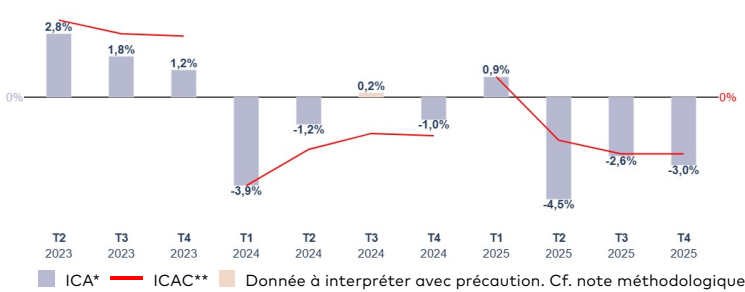
-2,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Construction (F)

Le CA des TPE-PME de la construction de l'échantillon poursuit sa diminution avec un recul de 3% en valeur au 4e trimestre 2025. En cumulé sur l'année, les entreprises du secteur affichent une baisse de CA de 2,5%. Selon la Capeb, l'activité de l'artisanat du bâtiment poursuit son repli au 4e trimestre 2025 : -3,8% sur l'ensemble de l'année contre -2% en volume sur le 4e trimestre 2025. Cette évolution est principalement due à la dégradation progressive de la construction neuve : -7% sur l'année 2025 et -3% en glissement annuel au 4e trimestre 2025. De même, l'entretien-amélioration recule à nouveau à 1,5% au 4e trimestre 2025, pour une baisse annuelle de 1,6%. Toutefois, selon le bilan 2025 et les prévisions 2026 de la FFB, le volume d'activité du bâtiment afficherait une modeste hausse de 1,8% en 2026 grâce au redressement transitoire du logement neuf et à la progression des mises en chantier observée en 2025 (+8,4%). Le non-résidentiel neuf, quant à lui, a encore reculé de 6,6% en 2025 et stagnera en 2026 (+0,5%).



-2,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (45.20A)

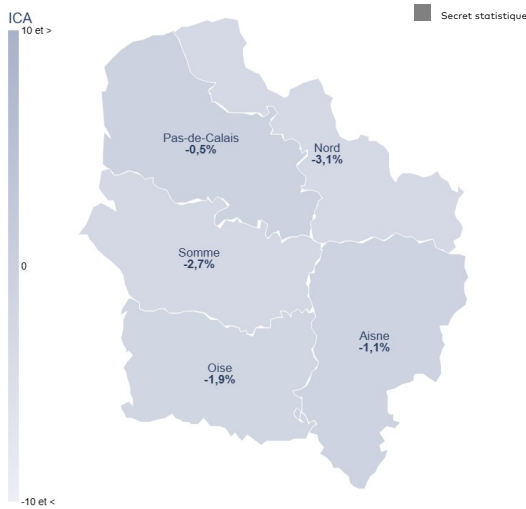
Les TPE-PME d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers de l'échantillon voient leur CA reculer : -3,6% en valeur par rapport au 4e trimestre 2024. En moyenne sur l'année 2025, leur activité reste stable (-0,3%). Selon l'organisme professionnel SRA, le coût moyen des réparations de collision augmente de 5,9% sur un an, les pièces constituant la principale composante (52,1%), suivies par la main-d'œuvre (37,4%) et la peinture (10,5%). En effet, les tarifs bruts des pièces de rechange progressent de 5,17% sur douze mois glissants et les taux horaires de main-d'œuvre continuent d'augmenter, avec une moyenne nationale en hausse de 4,6% sur un an. Dans ce contexte, le recours aux pièces issues du réemploi continue de se développer : en 2025, 20,9% des rapports d'expertise en intègrent au moins une, contre 17,3% en 2024. Par ailleurs, les défaillances d'entreprises du secteur augmentent de nouveau de 8% au 4e trimestre 2025, selon Altares.



-0,3 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024

La carte de la région



Classement des régions selon l'ICA

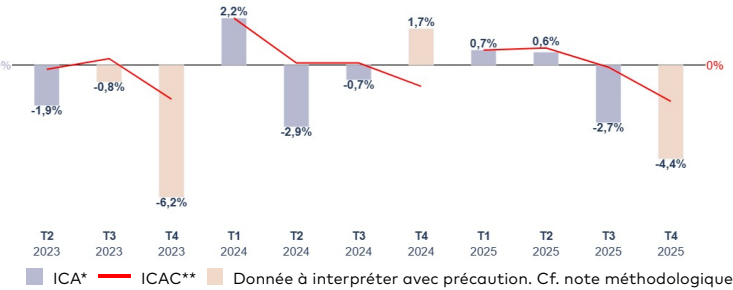
Territoire	ICA (Indice de chiffre)
La Réunion	-0,3%
Bretagne	-1,2%
Pays de la Loire	-1,3%
Centre-Val de Loire	-1,4%
Normandie	-1,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	-1,6%
Bourgogne-Franche-Comté	-1,8%
Occitanie	-1,9%
Hauts-de-France	-2,2%
Nouvelle-Aquitaine	-2,3%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	-2,6%
Ile-de-France	-2,7%
Grand Est	-2,9%
Corse	-3,6%

*L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. **L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés.



Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (47.71Z)

Le CA des TPE-PME du commerce de détail d'habillement de l'échantillon se replie de 4,4% au 4e trimestre 2025. En cumulé sur l'ensemble de l'année, les entreprises du secteur enregistrent un recul d'activité de 1,7%. Selon le Panel « Retail Int. » pour l'Alliance du Commerce, le chiffre d'affaires de l'habillement en magasin recule de 4,5% en décembre 2025 par rapport à décembre 2024. Cette évolution touche l'ensemble des canaux physiques : les points de vente situés en centre-ville (-3,9%), ceux implantés dans les zones commerciales (-3,7%) et les centres commerciaux (-6,4%). Toutefois, les ventes d'habillement en ligne ont affiché une hausse de 0,8% sur les sept premiers mois de 2025. En effet, les achats sur internet représentent 30,7% des achats d'habillement en valeur. De plus, la seconde main s'impose et représente 18% des achats de mode en ligne en France, portée par la plateforme Vinted, selon l'Institut Français de la Mode et la FEVAD. Selon Altares, le taux de défaillance des entreprises du secteur en France a enregistré une baisse de 6% sur l'année 2025.



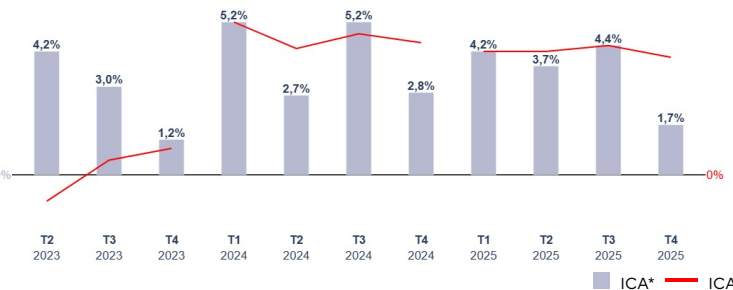
-1,7 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (47.73Z)

Les pharmacies de l'échantillon affichent un nouveau trimestre de croissance : +1,7% en valeur lors du 4e trimestre 2025. En moyenne sur l'année, leur CA a augmenté de 4%. Selon l'Observatoire de l'économie de l'officine, la marge dégressive lissée augmente de 4,2% au 1er semestre 2025, portée par les médicaments chers, tandis que les honoraires reculent sous l'effet de la contraction des volumes, tant à la boîte (-1,5%) que sur les ordonnances comportant des médicaments dits spécifiques (-2,2%). Dans le même temps, les nouvelles missions hors Covid-19 poursuivent leur essor (+4,5%), notamment le développement des rappels vaccinaux et des tests rapides d'orientation diagnostique réalisés en officine. Toutefois, la forte augmentation des charges salariales pèse sur les pharmacies, la revalorisation du point officinal et la nouvelle grille des salaires générant à elles seules 160 millions d'euros de coûts additionnels.



+4 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Commerces de détail d'optique (47.78A)

Les opticiens de notre échantillon voient leur CA repartir à la baisse au 4e trimestre 2025 en glissement annuel (-1,8% en valeur). En moyenne sur l'année 2025, ils affichent toutefois une progression d'activité (+2,7%). Selon le Rassemblement des opticiens de France, le secteur de l'optique continue de bénéficier du vieillissement de la population et de la progression de la myopie liée aux usages numériques, favorisant l'arrivée de nouveaux porteurs (+7% en 2025). Les dépenses d'optique restent ainsi soutenues par les besoins médicaux, mais aussi par l'innovation (verres techniques...) Par ailleurs, 90% des porteurs ont acheté leur dernière paire de lunettes entre 2021 et 2025, contribuant à stabiliser la demande et à fidéliser la clientèle. Toutefois, dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat, près d'un porteur sur deux retarde l'achat de lunettes en raison d'un remboursement jugé insuffisant. Enfin, le secteur connaît une forte hausse des défaillances d'entreprises (+28% au 4e trimestre 2025) selon Altares.



+2,7 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Transports routiers de fret (49.41)

Second trimestre de hausse de CA pour les TPE-PME des transports routiers de fret de notre échantillon : +4,6% en valeur au 4e trimestre 2025. En moyenne sur l'année, les entreprises du secteur voient leur activité progresser (+1,2%). Toutefois, selon la Fédération nationale du transport routier (FNTR), l'activité du secteur progresse légèrement au 4e trimestre 2025, tout en demeurant nettement en deçà de sa moyenne de long terme. Après plusieurs trimestres de repli, les investissements amorcent un léger redressement, mais restent exclusivement orientés vers le renouvellement du parc de véhicules, sans extension des capacités. En matière d'emploi, la FNTR observe une poursuite de la hausse des effectifs de conducteurs, traduisant un ajustement progressif du marché du travail, tandis que les difficultés de recrutement s'atténuent. Enfin, autre signal encourageant pour le secteur, les défaillances d'entreprises des transports de fret de proximité reculent de 15% au 4e trimestre 2025, selon le cabinet Altares.



+1,2 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Hébergement et restauration (I)

Les structures d'hébergement et restauration de l'échantillon voient leur CA reculer de 6% au 4e trimestre 2025 par rapport au 4e trimestre 2024, soit un septième trimestre consécutif de diminution d'activité. Sur l'ensemble de l'année, la baisse du CA atteint 2,7%. Selon le rapport Altares de l'année 2025, la hausse des défaillances se poursuit pour le secteur de la restauration en France (+9,2% en 2025), tandis que le taux de défaillance du secteur de l'hébergement a enregistré un léger recul (-0,7%) sur la même période. Selon l'Insee, la fréquentation dans l'hôtellerie est en hausse de 3% entre janvier et septembre 2025 par rapport à 2024. Cette progression est portée par la clientèle internationale dont les nuitées augmentent de 9% tandis que la clientèle domestique reste stable (-0,4%). De son côté, le rythme d'activité de la restauration a décliné entre septembre et novembre 2025, d'après Food Service Vision. Ces chiffres traduisent un comportement prudent de la clientèle, notamment domestique, qui a conduit à des arbitrages budgétaires plus marqués.



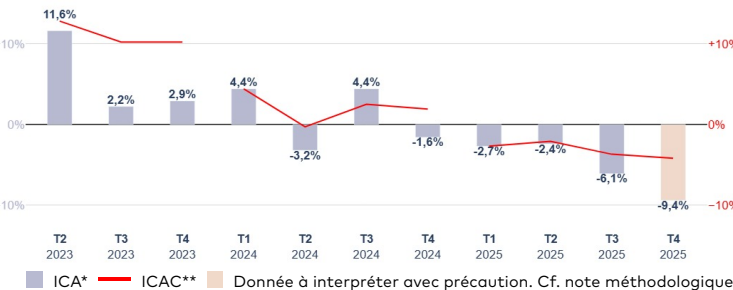
-2,7 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Hôtels et hébergement similaire (55.10Z)

Les hôtels de notre échantillon enregistrent une baisse de CA de 9,4% sur le 4e trimestre 2025. En cumulé sur l'année 2025, leur CA recule de 4,2%. Toutefois, en 2025, le taux d'occupation moyen dans l'hébergement marchand a augmenté de 0,8% par rapport à 2024, atteignant 66,5%, selon MKG, avec une progression du RevPAR (Revenu par chambre) de 1,4%, tandis que le prix moyen par chambre est resté stable (+0,1%). De leur côté, l'hôtellerie haut de gamme et celle internationale ont affiché une meilleure performance, avec un RevPAR moyen en hausse de 5,6%. En effet, la clientèle domestique, qui représente près de 70% des nuitées hôtelières, a affiché un comportement prudent en 2025, avec des arbitrages budgétaires plus stricts et une préférence pour des séjours plus courts. En 2025, certaines régions touristiques ont affiché une attractivité soutenue comme Paris ou PACA. En revanche, certaines métropoles situées en dehors des zones touristiques phares ont enregistré une activité plus modeste, surtout sur le segment affaires, affecté par une demande moins dynamique.



-4,2 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Restauration traditionnelle (56.10A)

Les restaurants traditionnels de l'échantillon voient leur activité poursuivre son recul : -7,7% au 4e trimestre 2025 en glissement annuel. Sur l'ensemble de l'année, ils affichent une baisse de CA de 3,7%. Selon Altares, le taux de défaillance des restaurants traditionnels en France a augmenté de 7% sur le 4e trimestre 2025 dans un contexte économique incertain. L'inflation persistante a entraîné une hausse significative des coûts (énergie, loyer, salaires), mettant sous pression la marge des restaurants, notamment celle des petites structures. En effet, la rentabilité moyenne du secteur a chuté de 7% en un an, d'après le cabinet d'études Gira, spécialisé dans les études sur la restauration. Parallèlement, l'érosion du pouvoir d'achat des ménages a modifié les habitudes de consommation, réduisant la fréquentation des restaurants et favorisant des choix plus économiques (restaurant rapide, boulangerie, etc.). Les restaurants doivent miser sur l'innovation technologique, le bien-être des salariés et les expériences clients personnalisées pour assurer un modèle économique plus durable.



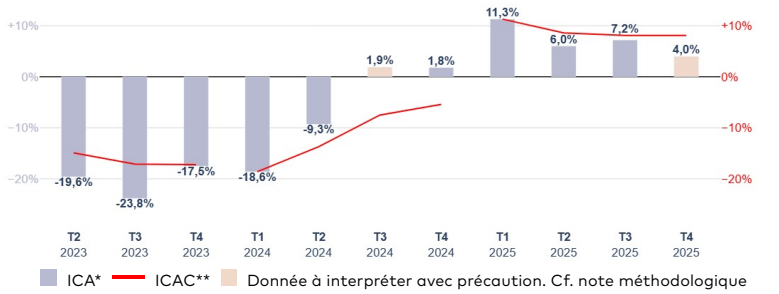
-3,7 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Agences immobilières (68.31Z)

L'activité des agences immobilières de l'échantillon enregistre une croissance lors du 4e trimestre 2025 : +4% en valeur comparativement au 4e trimestre 2024. En moyenne sur 2025, le CA progresse de 8,1%. Selon Meilleurtaux, le marché immobilier connaît une reprise en 2025, avec une hausse de plus de 10% des transactions par rapport à 2024, soutenue par la primo-accession et la stabilisation des prix. En effet, selon Empruntis, les prix de l'ancien affichent une quasi-stabilité (+1,5%), après -4% en 2024. Dans le même temps, les taux immobiliers moyens se maintiennent autour de 3,1% et, selon la Banque de France, la production de crédits à l'habitat augmente fortement (+35%). Autre signal positif, les défaillances d'entreprises des agences reculent de 16% au 4e trimestre 2025, selon Altares. Toutefois, les ventes de logements neufs chutent de 14%, pénalisées par la fin de la loi Pinel et des coûts de construction élevés. Quant au marché locatif, il reste sous tension, avec une baisse de 10% de l'offre en 2025, selon l'Observatoire immobilier Bien'ici.



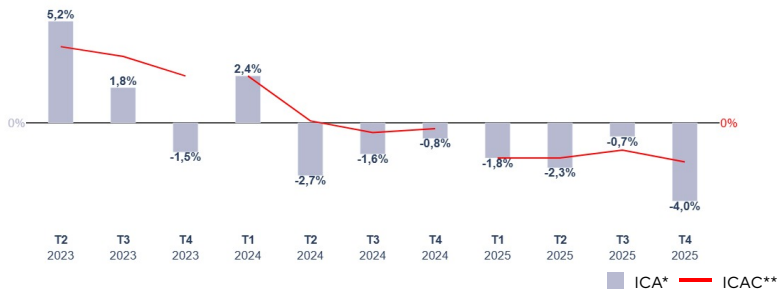
+8,1 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024



Coiffure (96.02A)

Les entreprises de coiffure de l'échantillon voient leur CA reculer : -4% en valeur au 4e trimestre 2025 par rapport au 4e trimestre 2024, soit un septième trimestre consécutif de baisse de chiffre d'affaires. En moyenne sur l'année 2025, leur activité diminue de 2%. Dans un contexte inflationniste, les tensions sur le pouvoir d'achat des clients continuent de peser sur la fréquentation des salons, entraînant un espacement des visites et impactant le chiffre d'affaires. Pour y faire face, les entreprises de coiffure se réinventent en proposant des prestations diversifiées à plus forte valeur ajoutée. De plus, les TPE-PME du secteur doivent composer avec la concurrence croissante des grandes enseignes et des barbershops, tout en restant confrontées à une pénurie de personnel qualifié. Toutefois, signe encourageant pour le secteur, le taux de défaillance recule de 9% au 4e trimestre 2025, après la hausse de 7% au 3e trimestre 2025, selon le cabinet Altares.



-2 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 4e trimestre 2025 par rapport à la période du 1er au 4e trimestre 2024

Le baromètre Image PME est une mine d'informations précieuse non seulement pour la profession mais aussi pour la sphère économique régionale. Outil de mesure de la performance par secteur d'activité - principalement les TPE et PME - et par territoire géographique, il constitue tout particulièrement, grâce à la production d'analyses minutieuses et précises, un atout considérable pour accompagner les sociétés d'expertise comptable dans leurs missions au quotidien.



SOURCES & MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE-PME. Les données présentées ici sont issues des informations provenant des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA (EDI-TVA). Il s'agit du chiffre d'affaires (CA) déclaré par les entreprises sur les déclarations de TVA des périodes concernées.

Les données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 30 000 entreprises au niveau régional. Les données ont été calculées sur un périmètre d'entreprises présentes lors d'une période analysée et lors de la même période de l'année précédente, qui n'ont pas changé de code NAF et dont l'établissement principal n'a pas changé de département entre ces deux périodes. Les évolutions sont calculées en glissement annuel (une période par rapport à la même période de l'année précédente) et corrigées des jours ouvrés.

Les entreprises dont le CA mensuel ou trimestriel dépasse 3 fois l'écart-type du CA mensuel ou trimestriel moyen des entreprises du même secteur d'activité (niveau 1 - sections) ont été écartées de l'analyse. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros sont également écartées de l'échantillon analysé.

Afin de prendre en compte encore plus finement les impacts de la crise sanitaire, les mesures de restriction et le confinement, certains filtres ont pu être désactivés, notamment ceux excluant les entreprises dont le CA était à 0 sur les périodes analysées ou cumulant au moins la moitié de leurs déclarations à 0 sur la dernière année. Certaines déclarations à néant, notamment celles réalisées lors du mois de juillet, ont pu être prises en compte afin de rendre compte de la réalité de l'activité des entreprises.

L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. L'ICA est affiché dans les cartes et graphiques en pourcentage.

Effet de base : un effet de base peut survenir lorsque l'évolution d'une variable entre N et N-1 varie non pas en raison d'une variation du niveau de la variable entre ces deux dates, mais principalement en raison de l'évolution antérieure (entre N-1 et N-2). À titre d'exemple, si une entreprise a subi une forte baisse d'activité entre N-1 et N-2, alors il y a plus de chance que l'évolution soit positive entre N et N-1.

L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés. L'ICAC est affiché en évolution en % dans les graphiques.

Les secteurs correspondent à la nomenclature d'activités française NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)

- Niveau 1 (sections), soit 21 secteurs.

- Niveau 5 (sous-classes), soit 732 secteurs.



LES HAUTS-DE-FRANCE, UNE RÉGION AQUATIQUE EN MER COMME SUR TERRE

UNE RÉGION, UNE FILIÈRE, UN ÉCOSYSTÈME UNIQUE EN FRANCE

Avec ses 210 kilomètres de façade maritime, ses ports stratégiques et une concentration unique d'acteurs, la région Hauts-de-France occupe une place centrale dans l'économie maritime française. De Boulogne-sur-Mer jusque le long des rivières, toute une filière s'organise, travaille et innove autour des produits aquatiques. Si l'imaginaire collectif associe spontanément le poisson à la Bretagne, ce sont bien les Hauts-de-France qui abritent le premier port de pêche de France et l'un des écosystèmes aquatiques les plus structurés d'Europe.

Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français, est également la première plateforme européenne de transformation des produits de la mer. Le site de Capécure, véritable cœur battant de la filière, concentre à lui seul 5 000 emplois et plus de 140 entreprises actives dans la pêche, le mareyage, la transformation et l'aquaculture. Cette filière unique rassemble, sur un même territoire, l'ensemble des maillons de la chaîne de production d'une grande variété de produits aquatiques.

Chaque jour, les pêcheurs débarquent leurs captures issues de la Manche et de la mer du Nord. Les mareyeurs assurent ensuite un rôle clé de tri, de préparation et de mise en marché, avant que les transformateurs ne valorisent ces produits grâce à des savoir-faire reconnus : filetage à la main, fumaison traditionnelle au bois de hêtre, salaison, cuisson ou élaboration de recettes prêtes à consommer. À leurs côtés, les aquaculteurs participent pleinement à la dynamique régionale, contribuant à la diversité de l'offre de produits aquatiques.

Cette filière repose avant tout sur une coopération étroite entre les acteurs, rendue possible par leur proximité géographique. Être réunis sur un même territoire renforce les échanges, la coordination et la confiance entre professionnels. Chacun intervient à une étape précise, mais tous travaillent ensemble, comme les maillons unis d'une même chaîne, formant une filière humaine, réactive et performante.



ESPÈCES, SAVOIR-FAIRE ET RICHESSE DU TERRITOIRE

La filière aquatique des Hauts-de-France se distingue par la diversité des espèces issues à la fois de la pêche maritime, de l'aquaculture et de la valorisation des ressources du littoral.

Parmi les espèces emblématiques de la pêche régionale figurent le lieu noir, le hareng, le merlan et la coquille Saint-Jacques, produits phares des façades Manche et mer du Nord, étroitement liés à l'identité maritime des Hauts-de-France. Ces espèces côtoient les productions aquacoles, avec la truite arc-en-ciel, le bar et la daurade d'élevage, qui contribuent à sécuriser les volumes et à diversifier l'offre régionale.

La filière valorise également les ressources littorales, à l'image de la salicorne, récoltée notamment en Baie de Somme, qui illustre la capacité du territoire à intégrer des produits issus de milieux spécifiques dans une logique de valorisation locale et durable.

Cette diversité d'espèces constitue un levier majeur pour la filière des Hauts-de-France, tant en matière de valorisation économique que de réponse aux attentes des consommateurs en quête de produits identifiables, de qualité et ancrés dans leur territoire.



FOCUS SUR : L'AQUACULTURE EN HAUTS-DE-FRANCE

Complémentaire de la pêche, l'aquaculture occupe une place croissante dans la filière régionale. Les Hauts-de-France sont aujourd'hui la 2^e région piscicole française, avec 30 entreprises d'aquaculture réparties sur 47 sites, produisant notamment 10 000 tonnes de truites, bars et daurades.

Les aquaculteurs jouent un rôle essentiel dans la souveraineté alimentaire régionale. L'aquaculture des Hauts-de-France repose notamment sur des piscicultures familiales et rurales, ancrées de longue date dans le territoire, tout en s'ouvrant à des projets innovants, tels que l'aquaponie ou l'algoculture, accompagnés dans le cadre des politiques régionales. Cette dynamique permet de sécuriser les volumes, de diversifier les productions et d'explorer des pratiques visant à réduire l'impact sur les ressources, dans une logique de responsabilité environnementale et d'adaptation aux enjeux actuels de la filière.



HISSEZ HAUTS, LA MARQUE COLLECTIVE QUI VALORISE LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DE LA FILIÈRE AQUATIQUE

Dans un contexte marqué par les effets du Brexit, la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation, la Région Hauts-de-France a choisi de se mobiliser aux côtés des professionnels. De cette dynamique est née HISSEZ HAUTS, une marque collective destinée à valoriser la filière et ses produits.

Créée à l'issue d'une large concertation impliquant plus de 100 entreprises, la marque répond à une double ambition : offrir un repère de confiance aux consommateurs et fédérer les acteurs autour d'un projet identitaire commun. Financée par la Région et portée par le pôle de compétitivité Aquimer, HISSEZ HAUTS incarne l'efficacité unique de la filière régionale.

HISSEZ HAUTS est à la fois un repère de qualité et d'origine pour le consommateur, mais c'est aussi un outil stratégique, au service d'une filière responsable et innovante.



PAROLES D'ACTEUR ENGAGÉ

Angeline PIGNON, Directrice du Pôle Aquimer

Avec la marque HISSEZ HAUTS, nous affirmons avec force notre fierté régionale et notre ambition collective pour notre filière aquatique. C'est l'étendard qui incarne l'excellence et la richesse de notre territoire, regroupant tous les maillons de la chaîne, des pêcheurs aux transformateurs, en passant par les aquaculteurs et les mareyeurs.

Née d'un travail collaboratif, cette marque collective, financée par la Région Hauts-de-France et portée par le Pôle Aquimer, répond à une nécessité : offrir aux consommateurs un repère de confiance et de qualité. Elle permet d'identifier plus facilement la grande diversité de produits aquatiques de qualité, pêchés, élevés et préparés ici, dans notre région.

Nous vous invitons à découvrir cette filière d'avenir, stratégique et créatrice d'emplois, qui fait la force et la spécificité des Hauts-de-France. Laissez-vous tenter par la qualité et la fraîcheur exceptionnelles de nos produits aquatiques, un véritable reflet de notre identité régionale !



PORT DE BOULOGNE-SUR-MER

Capécure, le centre névralgique de la filière : le débarquement, la criée, la transformation des produits (mareyage, fumage, salage...)



L'AQUACULTURE SUR LE LITTORAL

Élevage : moules



LA PÊCHE

Pêche embarquée, pêche au filet, aux casiers : lieu noir, hareng, homard, tourteau, coquille Saint-Jacques...

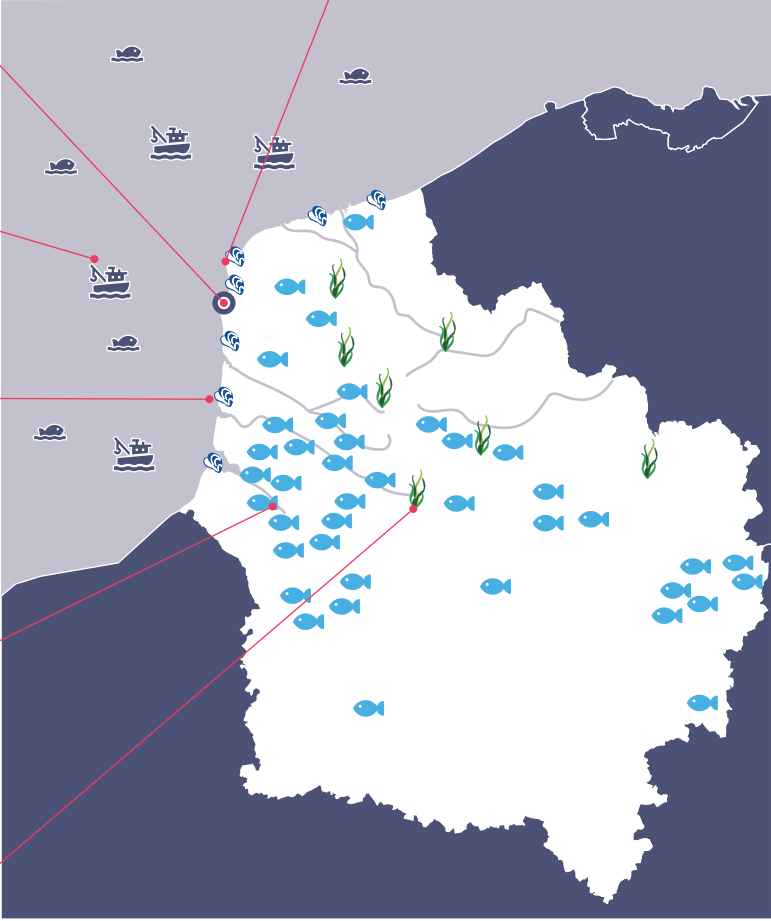
Pêche à pied : coquillage, crustacés



AQUACULTURE DANS LES TERRES

Élevage en aquaculture : truites, bars ou daurades

Élevage en aquaponie : spiruline...



QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

Boulogne-sur-Mer, **1^{er} port de pêche** de France et centre européen de transformation :
33 000 tonnes de poissons débarquées en 2024 par les navires régionaux,
340 000 tonnes de produits transformés chaque année,
350 entreprises en région, actives dans la pêche, l'aquaculture, le mareyage et la transformation (dont 140 sur Capécure),
6 500 emplois dans la filière aquatique régionale.

Photos © M.LACHANT, P.DAPVRIL, D.BOKALO – Région HDF
| F. BRIOIS - BDCO | Agence Eon et Etika Spirulina | DR

PORTRAIT DE FAMILLE

Jeunes inscrit(e)s, en réinscription, inscription secondaire ou en transfert d'une autre région.
 Nous souhaitons la bienvenue aux experts-comptables qui ont rejoint les Hauts-de-France en octobre et décembre 2025.

Dans l'Aisne

Caroline CHRISTMAN ADIN, à BRASLES
 Kevin MASY, à HIRSON
 Isabelle ROY, à SAINT-QUENTIN
 Ingrid WATELET, à CHÂTEAU-THIERRY

Dans le Nord

Hélène ANTOINE, à LILLE
 Hakim BOUBCHIR, à LILLE
 Damien BUCAMP, à LAMBERSART
 Cyril BUCQUET, à LILLE
 Geoffrey CASTEL, à CROIX
 Claire CHAVALLE, à LA MADELEINE
 Alexandra CLIPET, à VILLENEUVE D'ASCQ
 Jérémy D'AGOSTINO, à CAMBRAI
 Guillaume DAUMON-YERIMA, à LILLE
 Véronique DEGRYSE, à WORMHOUT
 Ophélie DERODILHE-FONTANA, à ARMENTIERES
 Elodie DEVISME, à BOURBOUG
 Maxime DHAUSSY, à MONS-EN-BARŒUL
 Benjamin FAYEULLE, à DUNKERQUE
 Alexandre FONSECA MORAIS, à LILLE
 Alexandre GRARE, à VILLENEUVE D'ASCQ
 Hervé-Charles HOUTHAEVE, à WASQUEHAL
 Mathis JACQUET, à VILLENEUVE D'ASCQ
 Bénédicte KROMAREK, à ROMBIES-ET-MARCHIPONT
 Félix LEMMEN, à FEIGNIES
 David LENGLAERT, à VILLENEUVE D'ASCQ
 Arnaud LIPOVAC, à VILLENEUVE D'ASCQ
 Hicham MADJIDI, à RADINGHEM-EN-WEPPE
 Yann MASSET, à MARCQ-EN-BARŒUL
 Pierre MATHIEU, à MARCQ-EN-BARŒUL
 Cyril MENUET, à LILLE
 Béatrice MERY, à LILLE
 Tom MONNIER, à MONS-EN-BARŒUL
 Julien STEPPE, à MARQUETTE-LEZ-LILLE
 Guillaume TABARDEL, à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
 Amédée TEINWO DEJIANG, à MARCQ-EN-BARŒUL
 Eric TEMBUYSER, à MARCQ-EN-BARŒUL

Dans l'Oise

Jérémie ABENSOUR, à PISSELEU-AUX-BOIS
 Jean-François BUSNEL, à BEAUVAIS
 Valentin CAMIER, à ORRY-LA-VILLE
 Mathieu LAVOGIEZ, à AGNETZ
 Jérôme MEZARD, à COMPIEGNE
 Nathalie PIQUANT, à FAY-LES-ETANGS

Dans le Pas-de-Calais

Arnaud KUNEJ, à VITRY-EN-ARTOIS
 Jonathan LECLERCQ, à BOULOGNE-SUR-MER
 Celine PAQUES, à MARQUISE
 Killian PIERRU, à LIEVIN
 Emeline TURICKI, à CALAIS
 Julien WIECZOREK, à ECOURT-SAINT-QUENTIN
 Maxime WILLEZ, à ECOURT-SAINT-QUENTIN

Dans la Somme

Philippe ATTON, à AMIENS
 Julien CARBONNIER, à SAINT-SAUFLIEU
 Emmanuel CYWIE, à AMIENS
 Jean-Marc MAJKA, à BACOUEL-SUR-SELLE



Et n'oublions pas celles et ceux qui sont parti(e)s pour une autre région, une autre orientation professionnelle ou une retraite active ! Nous leur souhaitons « bon vent » !

Lucie BIVER, Axel BOUVIER, Véronique BRONDEL, Emilie BUSSON, Jean-Noël CARION, Hervé COLAS, Valérie DELANGUE, Hervé DELVAL, Gilles GOUHIER, Moussa KARKOUR, Florence LALE, Corinne LEBOUQC ANSART, Christine MERCIER, Didier MICHAUDET, Francois MORCHAIN, Jacques ODOUARD, Patrick PIOCHAUD, Celine POTIER, Joël PRUVOST, Marie-Andrée ROULLEAU, Véronique ROUSSÉ-FLAMENT, Laurent SCHOEMACKER, Sofiane SEGUENI, Jean THAI THIEN NGHIA, Renaud VANELLE et Laurence VOISIN.

C'EST AVEC TRISTESSE QUE NOUS AVONS APPRIS LES DÉCÈS DE

Jean-Jacques BERR
 Expert-comptable ayant exercé à Boulogne-sur-Mer, survenu le 18 décembre 2025
 Michel BAYARD
 Président honoraire survenu le 23 décembre 2025
 Xavier SOHIER
 Expert-comptable ayant exercé à Beauvais, survenu le 20 janvier 2026
 Christophe BERA
 Expert-comptable ayant exercé à Dunkerque survenu le 28 janvier 2026

En ces douloureux moments, nous adressons nos bien sincères condoléances aux familles et les assurons de toute notre sympathie.

Vous êtes à deux doigts d'entreprendre ?

Bénéficiez de 3 rendez-vous offerts avec un expert-comptable de votre choix pour étudier votre projet.

www.business-story.biz

AGENDA

Prenez d'ores et déjà note des dates de l'année 2026

Conseil Régional de l'Ordre

27 MARS, 27 MAI, 10 JUILLET, 16 OCTOBRE & 18 DÉCEMBRE

Les 5 réunions du Conseil de l'année

25 & 26 JUIN

Le campus au Kursaal, palais des congrès de Dunkerque

Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

9 AVRIL, 9 JUILLET, 23 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE & 17 DÉCEMBRE

Les 5 réunions du Conseil de l'année

24 & 25 SEPTEMBRE

L'Assemblée Générale et les Universités d'Automne au Grand Hôtel du Touquet

Opération digitale

Les Jeudis de l'Ordre

Votre rendez-vous mensuel d'inspiration pro !



 **Chaque 1^{er} jeudi du mois**

 **1h de webinaire utile et concret !**

Des thématiques 100 % cabinet pour booster votre pratique professionnelle.

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Hauts-de-France

La presse agricole départementale, votre allié de proximité pour les publications légales

 **3 Titres habilités**

 **Simplicité et réactivité**

 **Diffusion maîtrisée**

**L'Action
Agriculture**
PICARDE

Tél. 03 22 53 30 52

Mail : legale@aapicarde.fr

www.action-agricole-picarde.com

**L'Oise
Agriculture**

Tél. 03 44 11 44 78

Mail : contact@oise-agricole.fr

www.oise-agricole.fr

**L'Agriculteur
de l'Aisne**

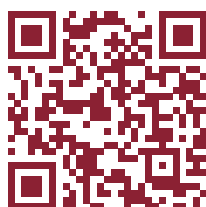
Tél. 03 23 22 51 23

Mail : alexis.blondelle@ma02.org

Retrouvez

CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables
des Hauts-de-France
sur **smartphone, tablette & desktop**



➤ magazine-expertscomptables-hdf.com